



Les établissements pour personnes en difficulté sociale du Nord-Pas-de-Calais en 2004



Février 2007



S o m m a i r e

Avant-propos	3
Synthèse	4
Les établissements pour enfants et adolescents en difficulté sociale	7
Les établissements pour adultes et familles en difficulté sociale	17
Les organismes bénéficiant de l'aide au logement temporaire	29
Source et définitions	31
Annexe 1 : Tableaux départementaux pour les établissements pour enfants et adolescents	33
Annexe 2 : Tableaux départementaux pour les établissements pour adultes et familles	41
Annexe 3 : Tableaux départementaux pour les organismes bénéficiant de l'ALT	49



La décentralisation a confié aux Conseils Généraux l'essentiel des responsabilités en termes d'action sociale, pour les publics de proximité.

L'Etat reste présent sur le champ de la réinsertion et de l'hébergement des publics adultes les plus en difficulté, dont l'ancrage dans les territoires est particulièrement faible.

Mais l'accès au logement est la priorité absolue, pour le début de construction d'un parcours d'insertion, lorsque la prise en charge collective n'a plus lieu d'être.

Le retour en milieu ordinaire, à l'égal de l'ensemble de la population française, avec le cas échéant des actions de soutien, est le fil conducteur de la sortie de crise.

La présente étude qui s'appuie sur les informations statistiques produites par les acteurs, légitimes chacun dans son champ de compétence, permet de mesurer les efforts accomplis et l'ampleur des phénomènes constatés. Que soient remerciés les producteurs de données et les auteurs de cette intéressante monographie.

*Jean-Claude Westermann
Directeur régional
des affaires sanitaires et sociales
du Nord-Pas-de-Calais*

Dans le Nord-Pas-de-Calais, un peu moins de 300 établissements prennent en charge un public en difficulté sociale. Certaines structures accueillent spécifiquement des enfants ; d'autres sont à destination des adultes et des familles ; les organismes qui bénéficient de l'aide au logement temporaire ont enfin un statut particulier.

Les établissements du Nord-Pas-de-Calais peuvent accueillir 5 000 enfants en difficulté

En 2006, 92 structures peuvent accueillir environ 5 000 enfants en difficulté sociale dans le Nord-Pas-de-Calais, dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance. Cet équipement est plus élevé dans le Nord que dans le Pas-de-Calais. Il est plus important qu'en France. Les trois quarts des établissements sont des maisons d'enfants à caractère social. Le nombre d'enfants pris en charge est souvent proche de la capacité d'accueil des établissements. Cependant, le taux d'occupation en lieux de vie atteint 111 %.

Les trois quarts des enfants sont pris en charge suite à une mesure judiciaire

En 2004, 57 % des enfants accueillis sont des garçons. Les enfants ont 13 ans en moyenne, mais seulement 3 ans dans les pouponnières. Avant leur entrée dans l'établissement, un quart des enfants ne faisait l'objet d'aucune mesure de protection de l'enfance ; un tiers était concerné par une mesure judiciaire et un tiers par une mesure d'action éducative. Pour les trois quarts des enfants, la prise en charge était consécutive à une mesure judiciaire. Parmi les enfants en âge d'aller à l'école, un sur huit n'est pas scolarisé ; les trois quarts de ceux qui sont scolarisés vont dans un établissement de l'éducation nationale.

Après leur sortie, deux enfants sur cinq retournent chez leur(s) parent(s) ou tuteur

Trois enfants sur cinq passent moins d'un an dans l'établissement. Cependant, la durée de prise en charge est en moyenne plus longue dans certains établissements comme les villages d'enfants où trois enfants sur cinq sont pris en charge plus de 4 ans. Sur dix enfants sortis de l'établissement, quatre retournent chez leur(s) parent(s) ou tuteur, deux sont hébergés dans un établissement social, un est pris en charge par une assistante maternelle et un dispose d'un logement autonome. Plus d'un tiers ne fait plus l'objet d'aucune mesure de protection de l'enfance après leur sortie. Un tiers est encore concerné par une mesure judiciaire.

Les structures du Nord-Pas-de-Calais disposent de 3 500 places pour accueillir des adultes et familles en difficulté

En 2006, dans le Nord-Pas-de-Calais, une centaine de structures proposent 3 500 places d'hébergement pour adultes et familles en difficulté. L'équipement est comparable à la moyenne française. Il est plus important dans le Nord que dans le Pas-de-Calais. Les trois quarts des places sont situées dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale. 6 % des places sont dédiées spécifiquement à l'accueil d'urgence.

La majorité des établissements proposent des services en plus de l'hébergement : aides aux démarches administratives, prestations relatives à l'emploi, au logement ou à la santé et domiciliation de boîte aux lettres. La moitié des établissements peut accueillir des familles. Un tiers ne prend en charge que des hommes. Plus de la moitié des établissements déclare accueillir toute personne en difficulté sociale sans distinction de priorité. Cependant, dans la moitié des structures, les personnes sans domicile constituent une part importante des personnes prises en charge.

Un quart des adultes accueillis ont une activité professionnelle

Les deux tiers des personnes accueillies sont des adultes. Deux sur trois sont seuls. 39 % ont moins de 30 ans mais 14 % ont 50 ans ou plus, avec une plus forte proportion notamment dans les maisons relais. Sur dix adultes hébergés, six sont des hommes, huit sont de nationalité française et deux sont originaires d'un pays extérieur à l'Union européenne.

Un tiers des personnes prises en charge sont des enfants, le plus souvent accompagnés d'un seul de leur parent. Ils ont en grande majorité moins de 10 ans.

Avant leur entrée dans la structure, un quart des personnes était hébergé dans une autre structure sociale et un quart était logé gratuitement par de la famille ou des amis. Les établissements hébergent les deux tiers des adultes dans des chambres et un tiers dans des logements.

26 % ont une activité professionnelle tandis que 40 % sont au chômage. Près d'un adulte sur cinq ne dispose d'aucune ressource, qu'il s'agisse de revenu de travail, d'allocation ou d'aide.

Une personne sur deux reste moins de 3 mois dans l'établissement

Près de la moitié des personnes accueillies restent moins de 3 mois dans l'établissement. Sur dix adultes sortis, trois ont retrouvé un logement autonome, deux sont logés gratuitement par de la famille ou des amis, un est hébergé en établissement à caractère social et trois n'ont pas indiqué leur destination après leur sortie.

2 000 personnes hébergées grâce au dispositif d'aide au logement temporaire dans le Nord-Pas-de-Calais

Dans le Nord-Pas-de-Calais, 81 organismes bénéficiant de l'aide au logement temporaire (ALT) ont répondu à l'enquête ES 2004. Ils disposent de 566 places en chambres et de 666 logements. Plus des trois quarts d'entre eux sont situés dans le Nord. Environ 2 000 personnes étaient accueillies en 2004. Durant cette année, les entrées dans le dispositif ont été plus nombreuses que les sorties. La plupart des organismes proposent une aide relative au logement et organisent un appui par rapport à l'emploi et une aide alimentaire de type "colis alimentaire".



Les établissements pour enfants et adolescents en difficulté sociale

En 2006, sur 92 structures accueillant des enfants en difficulté, dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance (ASE) (Encadré 1), 67 sont situées dans le Nord et 25 dans le Pas-de-Calais. Il s'agit de foyers de l'enfance, lieux de vie, maisons d'enfants à caractère social (MECS), pouponnières à caractère social et villages d'enfants. Les autres modes de prise en charge des enfants en difficulté ne sont pas étudiés ici (Encadré 2).

Les établissements du Nord-Pas-de-Calais comptent près de 5 000 places, soit un équipement de 4,5 places installées pour 1 000 personnes de moins de 20 ans. Il est plus important dans le département du Nord (5,2) que dans celui du Pas-de-Calais de (3,2).

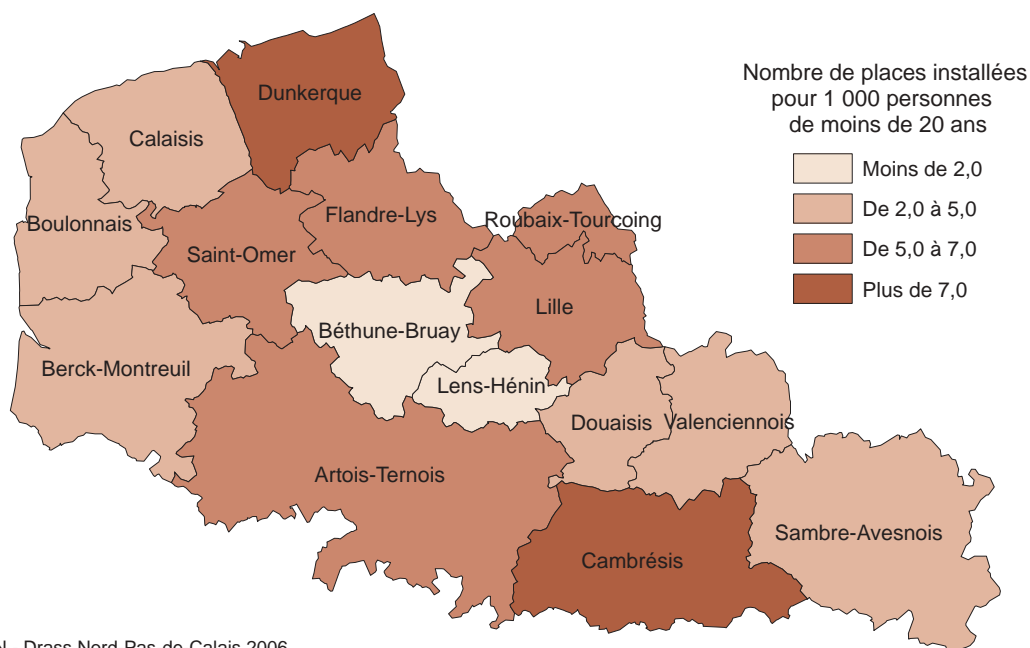
Le taux d'équipement moyen en France, de 3,6 ‰, est inférieur à celui de la région.

Encadré 1 : Aide sociale à l'enfance

La loi n°83-663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les collectivités territoriales et l'Etat a transféré la quasi-totalité de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) sous la responsabilité des conseils généraux.

L'ASE intervient dès qu'il existe un risque de danger pour l'enfant en apportant une aide destinée aux mineurs, à leur famille et aux jeunes majeurs confrontés à des difficultés susceptibles de compromettre gravement leur équilibre.

Équipement en établissements pour enfant en difficulté dans les zones de proximité du Nord-Pas-de-Calais en 2006



© IGN - Drass Nord-Pas-de-Calais 2006
Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Finess ; Insee - Projection de population Omphale

Les zones de proximité (Définitions) de Béthune-Bruay et de Lens-Hénin disposent de moins de 2 places installées pour 1 000 personnes de moins de 20 ans. Par contre, le Dunkerquois et le Cambrésis ont un taux d'équipement supérieur à 7 places pour 1 000 personnes de moins de 20 ans.

Encadré 2 : Les autres types de prise en charge des enfants en difficulté

Il existe d'autres types de prise en charge qui ne seront pas étudiés ici car leur fonctionnement est très différent de celui des établissements où les enfants sont complètement pris en charge.

Tout d'abord, les actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) constituent l'un des principaux outils de prévention mobilisée par l'ASE. Il s'agit d'un suivi des enfants dans leur cadre familial par une équipe éducative. Ces structures ont une organisation très différente des établissements où les enfants sont hébergés et totalement pris en charge. Ils feront l'objet d'une étude ultérieure. 13 AEMO du Nord-Pas-de-Calais ont répondu à l'enquête ES 2004.

Quand l'aide éducative ne suffit plus il faut parfois retirer l'enfant de sa famille et le placer soit en internat, soit en famille d'accueil. Les centres de placement familial spécialisés en protection de l'enfance (CPFSE) organisent l'accueil de mineurs au domicile d'assistantes maternelles agréées. 2 CPFSE ont répondu à l'enquête ES 2004.

Enfin, 36 clubs et équipes de prévention ont été enquêtés. Ils mènent une action éducative tendant à faciliter une meilleure insertion sociale des jeunes. Leur action n'est pas spécifiquement orientée vers une population en difficulté sociale, leur prise en charge étant plus diffuse. Peu d'informations sont disponibles sur les adolescents qu'ils ont pris en charge.

Les centres d'accueil mère-enfant qui sont aussi dépendants de l'ASE font l'objet d'une étude dans la seconde partie du dossier.

Les trois quarts des établissements sont des maisons d'enfants à caractère social

74 % des établissements pour enfants en difficulté sociale sont des maisons d'enfants à caractère social (MECS), 16 % des foyers de l'enfance, 4 % des villages d'enfants, 3 % des pouponnières et 2 % des lieux de vie.

98 établissements accueillant des enfants en difficulté sociale ont répondu à l'enquête ES 2004 (Source). Ils disposent de 4 694 places installées dont 72 % en MECS et 21 % en foyer de l'enfance.

Les trois quarts des établissements sont situés dans le Nord. Tous les lieux de vie et 80 % de la capacité d'accueil des foyers de l'enfance sont implantés dans ce département. Par contre, la situation est différente pour les pouponnières : 63 % des places sont situées dans le Pas-de-Calais et 37 % dans le Nord.

Données sur les établissements pour enfants et adolescents en difficulté en 2006 et au moment de l'enquête ES 2004, dans le Nord-Pas-de-Calais

Catégorie	Situation en 2006		Données issues de l'enquête ES 2004					
	Nombre d'établissements	%	Etablissements ayant répondu à l'enquête					
			Nombre d'établissements	%	Capacité installée	%	Effectif accueilli	%
MECS	68	74	75	77	3 392	72	3 283	73
Foyer de l'enfance	15	16	14	14	987	21	960	21
Village d'enfants	4	4	4	4	225	5	186	4
Pouponnière à caractère social	3	3	3	3	81	2	82	2
Lieu de vie	2	2	2	2	9	0	10	0
Total	92	100	98	100	4 694		4 521	100

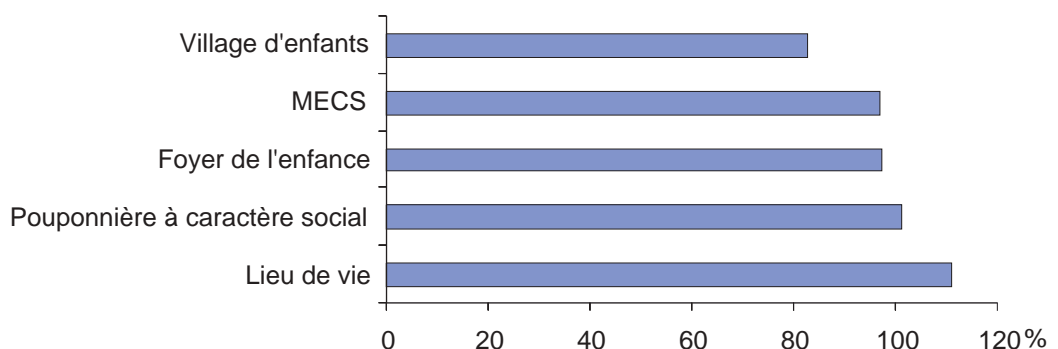
Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004, fitness

Un taux d'occupation allant de 83 % à 111 %

Le taux d'occupation (Définitions) le moins élevé est celui des villages d'enfants avec 83 %. Par contre, les lieux de vie sont occupés à hauteur de 111 %. Le niveau d'occupation est homogène pour les autres catégories avec un taux d'occupation proche de 100 % : cela signifie que le nombre d'enfants accueillis est globalement équivalent aux nombres de places installées.

L'ensemble des établissements concourant à la protection de l'enfance sont agréés par l'ASE. Tous les villages d'enfants et 56 % des MECS sont agréés par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

Taux d'occupation au 31 décembre 2004



Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

Une rotation plus importante en foyer de l'enfance et en pouponnière

Le taux de rotation (Définitions) donne une indication du mouvement entre le nombre d'entrées et le nombre d'enfants présents. Le taux de rotation est plus élevé dans les foyers de l'enfance et les pouponnières du fait d'un plus grand passage dans ces structures. Inversement, le taux de rotation le moins élevé est celui des villages d'enfants parce que les enfants y sont accueillis pour toute la durée de leur éducation.

Taux de rotation au 31 décembre 2004

Catégorie	Nombre d'entrées en 2004	Effectif accueilli	Taux de rotation (en %)
MECS	2 607	3 283	79
Foyer de l'enfance	1 343	960	140
Village d'enfants	42	186	23
Pouponnière à caractère social	106	82	129
Lieu de vie	10	10	100
Total	4 108	4 521	91

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

80 % des établissements sont gérés par le milieu associatif

51 % des établissements sont gérés par des associations de la loi de 1901 non reconnues d'utilité publique et 29 % par des associations de la loi de 1901 reconnues d'utilité publique. 15 % des établissements pour enfants en difficulté sociale dépendent d'établissements sociaux et médico-sociaux départementaux.

Répartition des établissements en 2004 selon leur statut

Unité : en %

Catégorie	Etablissement social et médico-social départemental	Association loi 1901 non reconnue d'utilité publique	Association loi 1901 reconnue d'utilité publique	Autres	Ensemble
MECS	0	63	32	5	100
Foyer de l'enfance	100	0	0	0	100
Village d'enfants	0	0	100	0	100
Pouponnière à caractère social	33	33	0	33	100
Lieu de Vie	0	100	0	0	100
Ensemble	15	51	29	5	100

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

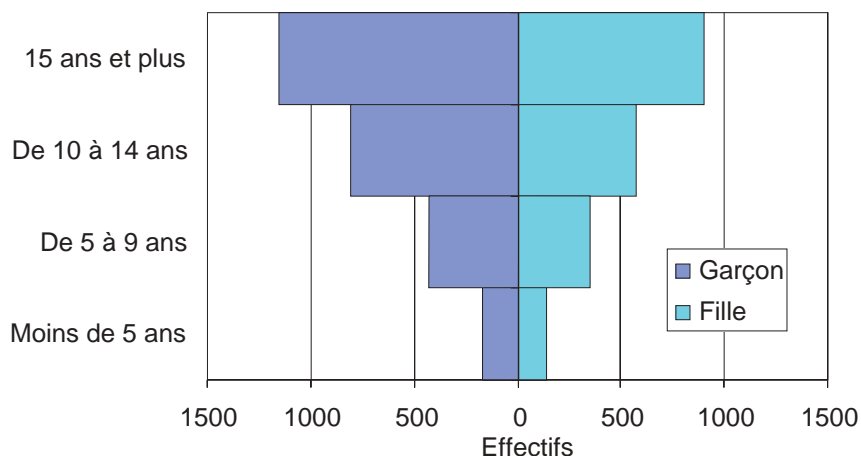
Le type de gestion est très différent selon la catégorie d'établissements. Ainsi, tous les foyers de l'enfance sont gérés par des établissements sociaux et médico-sociaux départementaux. Tous les lieux de vie sont gérés par une association loi 1901 non reconnue d'utilité publique. Tous les villages d'enfants sont gérés par une association loi 1901 reconnue d'utilité publique.

Deux tiers des MECS sont gérées par des associations de la loi de 1901 non reconnues d'utilité publique et un tiers par des associations de la loi de 1901 reconnues d'utilité publique.

57 % sont des garçons

En 2004, 73 % des enfants et adolescents pris en charge en établissement pour enfants en difficulté sociale sont hébergés dans des MECS, 21 % en foyers de l'enfance, 4 % en villages d'enfants et 2 % en pouponnières à caractère social.

Pyramide des âges des enfants en difficulté sociale accueillis en établissement au 31 décembre 2004



Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

Les établissements pour enfants en difficulté sociale accueillent 57 % de garçons et 43 % de filles. Cette répartition est relativement homogène dans les différentes catégories d'établissements. La plus forte proportion de garçons est atteinte dans les lieux de vie avec 60 % et la plus faible dans les villages d'enfants avec 47 %.

Répartition par tranche d'âge des enfants accueillis au 31 décembre 2004

Unité : en %

Catégorie	Moins de 5 ans	De 5 à 9 ans	De 10 à 14 ans	15 ans et plus	Ensemble	Âge moyen
MECS	3	17	31	50	100	13
Foyer de l'enfance	12	18	31	39	100	12
Village d'enfants	17	30	34	19	100	10
Pouponnière à caractère social	91	9	0	0	100	3
Lieu de vie	20	10	30	40	100	13
Ensemble	7	17	30	46	100	13

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

Les enfants accueillis ont en moyenne 13 ans. Les moins de 5 ans représentent 7 % de la population accueillie, les 5-9 ans 17 %, les 10-14 ans 30 % et les 15 ans et plus 46 %. L'âge moyen est le plus faible dans les pouponnières où il s'élève à 3 ans. En effet, 91 % des enfants accueillis dans ce type d'établissement ont moins de 5 ans. La répartition est plus homogène dans les villages d'enfants

et les foyers de l'enfance où la moyenne d'âge est respectivement de 10 et 12 ans. Les MECS accueillent relativement plus d'enfants de 15 ans et plus. L'âge moyen est de 13 ans dans cette catégorie d'établissement.

Encadré 3 : Les mesures de protection de l'enfance

Elles peuvent être de quatre types.

Tout d'abord, il peut s'agir de mesures judiciaires. Dans ce cas, c'est le juge des enfants qui décide de confier l'enfant à l'ASE, qui déterminera les modalités du placement : parmi elles, des mesures de délégation de l'autorité parentale, de retrait partiel de l'autorité parentale, de tutelle d'Etat déferée à l'ASE et de placement à l'ASE par le juge des enfants. Les mesures judiciaires peuvent avoir un caractère contraignant vis-à-vis de la famille, qui ne doit plus nécessairement donner son accord au placement.

Il existe également des mesures de placement direct par le juge au sein d'un établissement ou d'un service :

dans ces situations, le juge des enfants décide des conditions dans lesquelles l'enfant sera placé, sans que l'ASE n'ait à intervenir dans le choix des modalités de ce placement.

L'enfant peut faire l'objet de mesures administratives décidées par le président du conseil général, sur demande ou en accord avec la famille : parmi elles, des mesures d'accueil provisoire de mineurs ou de jeunes majeurs ou des mesures concernant les pupilles de l'Etat (enfants dont aucun des deux parents, ni même un tiers digne de confiance, n'exerce d'autorité parentale).

Enfin, un quatrième type de mesures concerne les mesures d'action éducative en milieu ouvert (AEMO) ou à domicile (AED).

Un tiers des enfants ont fait l'objet d'une mesure judiciaire avant leur entrée dans l'établissement

Avant leur prise en charge dans l'établissement, 31 % des enfants (soit 1 411) faisaient l'objet d'une mesure judiciaire, la quasi-totalité étant un placement à l'ASE par le juge des enfants (encadré 3). 29 % (1 321) étaient concernés par une mesure d'action éducative, la quasi-

totalité étant une mesure AEMO, 5 % (179) par une mesure administrative. 2 % (81) ont été placés directement par le juge au sein d'un établissement. 26 % (1 195) d'entre eux n'étaient concernés par aucune mesure de protection de l'enfance avant leur entrée en établissement.

Répartition des enfants accueillis au 31 décembre 2004 selon la mesure de la protection de l'enfance avant leur prise en charge dans l'établissement

Unité : en %

Type de mesure	MECS	Foyer de l'enfance	Village d'enfants	Pouponnière à caractère social	Lieu de vie	Ensemble
Mesures judiciaires	28	33	74	49	50	31
Dont						
Placement à l'ASE par le juge des enfants	26	32	68	49	50	30
Délégation de l'autorité parentale à l'ASE	1	1	4	0	0	1
Tutelle déferée à l'ASE	1	<1	2	0	0	<1
Retrait partiel de l'autorité parentale	<1	0	0	0	0	<1
Placement direct par le juge au sein d'un établissement	2	<1	0	1	0	2
Mesures administratives	5	2	2	7	40	5
Dont						
Accueil provisoire de mineurs	2	1	1	1	40	2
Accueil provisoire de jeunes majeurs	2	1	0	0	0	2
Pupille de l'état	1	<1	1	6	0	1
Mesures d'action éducative	33	20	17	5	10	29
Dont						
AEMO	29	19	17	5	10	26
Action éducative à domicile	4	1	0	0	0	3
Autre mesure	8	3	5	0	0	6
Aucune mesure	23	42	2	38	0	26
Non précisée	1	0	0	0	0	1
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

La proportion d'enfants ayant fait l'objet d'une mesure judiciaire est plus importante chez ceux qui sont en villages d'enfants où elle atteint 74 %. Les enfants accueillis en MECS ont plus souvent relevé d'une mesure d'action éducative que les autres catégories d'établissement :

un tiers était dans ce cas avant leur entrée dans la structure. Le pourcentage d'enfants qui ont été concernés par des mesures administratives est le plus élevé dans les lieux de vie où il atteint 40 %.

Les trois quarts des enfants sont accueillis suite à une décision judiciaire

Répartition des enfants accueillis au 31 décembre 2004 selon la mesure de la protection de l'enfance à la prise en charge dans l'établissement

Unité : en %

Type de mesure	MECS	Foyer de l'enfance	Village d'enfants	Pouponnière à caractère social	Lieu de vie	Ensemble
Mesures judiciaires	70	82	91	92	60	73
Dont						
Placement à l'ASE par le juge des enfants	68	81	81	92	40	71
Délégation de l'autorité parentale à l'ASE	1	1	8	0	20	1
Tutelle déferée à l'ASE	1	<1	2	0		1
Retrait partiel de l'autorité parentale	<1	0	0	0	0	0
Placement direct par le juge au sein d'un établissement	15	3	4	1	0	12
Mesures administratives	13	6	4	7	40	11
Dont						
Accueil provisoire de mineurs	6	4	1	1	0	5
Accueil provisoire de jeunes majeurs	6	2	1	0	0	5
Pupille de l'état	1	<1	2	6	0	1
Autre mesure	3	9	0	0	40	4
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

Une fois en établissement, tous les enfants sont concernés par une mesure de protection de l'enfance qui est généralement à l'origine de leur prise en charge.

73 % (3 315) des enfants font l'objet d'une mesure judiciaire, 11 % (494) d'une mesure administrative et 12 % (533) sont placés directement par le juge au sein d'un établissement.

Les mesures d'action éducative proprement dites ne concernent aucun enfant accueilli dans les établissements étudiés ici. En effet, les enfants relevant de ce type de mesure sont pris en charge par les AEMO ou par des services d'éducation à domicile.

Un enfant sur huit n'est pas scolarisé

Répartition selon la classe suivie des enfants en âge d'être scolarisés (au moins 3 ans) accueillis au 31 décembre 2004

Unité : en %

La classe suivie	MECS	Foyer de l'enfance	Village d'enfants	Pouponnière à caractère social	Lieu de vie	Ensemble
Non scolarisé	11	15	1	27	38	12
Classe de l'enseignement pré-élémentaire	5	9	15	70	0	6
Classe de l'enseignement élémentaire	22	24	41	0	13	23
Classe du premier cycle	28	30	28	0	50	28
Classe du second cycle général et technologique	3	3	2	0	0	3
Classe du second cycle professionnel	13	8	3	0	0	12
Classes de l'enseignement supérieur	8	5	2	3	0	7
Autre	9	7	7	0	0	9
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

12 % des enfants en âge d'être scolarisés, c'est-à-dire âgés d'au moins 3 ans, ne sont pas scolarisés. C'est le cas des deux cinquièmes des enfants accueillis en lieux de vie. 6 % des enfants sont en classe de l'enseignement pré-élémentaire, les trois quarts se trouvant dans les poupon-

nières. 23 % sont en classe de l'enseignement élémentaire avec une proportion deux fois plus importante en villages d'enfants. 28 % sont en classe du premier cycle, la moitié des enfants accueillis en lieux de vie étant dans ce cas.

72 % des enfants en difficulté sociale sont scolarisés dans un établissement public ou privé de l'éducation nationale

Répartition selon le lieu de scolarisation des enfants accueillis au 31 décembre 2004

Unité : en %

Lieu de scolarisation en décembre 2004	MECS	Foyer de l'enfance	Village d'enfants	Pouponnière à caractère social	Lieu de vie	Ensemble
Scolarisé dans l'établissement	15	1	0	0	0	12
Scolarisé dans un établissement public ou privé de l'éducation nationale	69	79	97	70	50	72
Scolarisé dans un établissement médico-social (IME, Institut de rééducation)	2	3	2	3	13	2
Scolarisé dans un autre établissement social ou un établissement médical	0	0	0	0	0	0
Scolarisation par correspondance avec soutien éducatif de la part de l'établissement	0	0	0	0	0	0
Autre lieu de scolarisation	2	1	1	0	0	1
Non scolarisé	11	15	1	27	38	12
Non précisé	0	0	0	0	0	0
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

72 % des enfants en difficulté sociale sont scolarisés dans un établissement public ou privé de l'éducation nationale. La quasi-totalité des enfants accueillis dans les villages d'enfants sont scolarisés dans ce type d'établissement.

12 % sont scolarisés dans l'établissement même, presque tous dans une MECS. 2 % des enfants sont scolarisés dans un établissement médico-social, la catégorie la plus concernée étant les lieux de vie.

Trois enfants sortis sur cinq ont passé moins d'un an dans l'établissement

Répartition selon la durée de prise en charge des enfants sortis au cours de l'année 2004

Unité : en %

Durée de prise en charge	MECS	Foyer de l'enfance	Village d'enfants	Pouponnière à caractère social	Lieu de vie	Ensemble
Moins de 6 mois	36	57	5	47	62	42
De 6 à 11 mois	19	14	2	17	15	17
De 12 à 23 mois	21	18	25	29	15	20
De 24 à 47 mois	18	8	9	7	0	14
De 48 à 95 mois	6	3	41	0	8	5
96 mois et plus	1	0	18	0	0	1
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

42 % des enfants en difficulté sociale ont passé moins de 6 mois dans les structures, 17 % ont eu une durée de prise en charge de 6 à 11 mois.

Les trois quarts des enfants accueillis dans les foyers de l'enfance et les lieux de vie ont été accueillis moins d'un an, à l'inverse des villages d'enfants où la prise en charge est plus longue. En effet, les trois cinquièmes des enfants sortis d'un village d'enfants ont passé plus de 4 ans dans la structure, ce qui s'explique par le fait qu'ils peuvent y être accueillis pour toute la durée de leur éducation.

Deux enfants sortis de l'établissement sur cinq retournent chez leurs parents

Répartition selon l'hébergement après la sortie des enfants sortis au cours de l'année 2004

Unité : en %

	MECS	Foyer de l'enfance	Village d'enfants	Pouponnière à caractère social	Lieu de vie	Ensemble
Chez les parents, le tuteur ou un autre membre de la famille	43	28	39	47	8	39
Dans un établissement social	19	28	39	6	38	22
Dans un établissement médico-social	1	1	0	0	8	1
Dans un établissement de santé	1	1	5	0	15	1
Chez une assistante maternelle agréée à titre permanent	8	15	2	45	23	11
Logement autonome	10	2	9	0	0	8
Autre mode d'hébergement	4	3	7	2	0	4
Inconnu ou décès	13	21	0	0	8	15
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

Une fois sortie de l'établissement, 39 % des enfants retournent chez leurs parents, leur tuteur ou un autre membre de la famille. La plus forte proportion est atteinte dans les pouponnières avec 47 %.

22 % sont hébergés dans un établissement social. Ce type de prise en charge est plus fréquent chez les enfants sortis d'un village d'enfants avec 39 %.

11 % des enfants sortis sont accueillis chez une assistante maternelle, le pourcentage le plus significatif se trouve être dans les pouponnières.

A noter également que 8 % des enfants sortis sont dans des logements autonomes avec une plus forte proportion dans les villages d'enfants et les MECS.

Le mode d'hébergement après la sortie en établissement est inconnu pour 15 % des enfants sortis, les foyers de l'enfance et les MECS ayant le pourcentage le plus élevé.

37 % des enfants ne font l'objet d'aucune mesure à leur sortie de l'établissement

Répartition selon la mesure de la protection de l'enfance après la sortie des enfants sortis au cours de l'année 2004
Unité : en %

Type de mesure	MECS	Foyer de l'enfance	Village d'enfants	Pouponnière à caractère social	Lieu de vie	Ensemble
Mesures judiciaires	27	48	36	53	85	34
Dont						
Placement à l'ASE par le juge des enfants	25	48	34	53	77	33
Délégation de l'autorité parentale à l'ASE	1	<1	2	0	8	1
Tutelle déferée à l'ASE	<1	<1	0	0	0	<1
Retrait partiel de l'autorité parentale	1	0	0	0	0	<1
Placement direct par le juge au sein d'un établissement	3	1	0	0	0	2
Mesures administratives	4	2	7	0	0	4
Dont						
Accueil provisoire de mineurs	1	<1	0	0	0	1
Accueil provisoire de jeunes majeurs	3	2	7	0	0	3
Pupille de l'état	<1	<1	0	0	0	<1
Mesures d'action éducative	14	8	23	18	15	13
Dont						
AEMO	13	8	23	17	15	12
Action éducative à domicile	1	<1	0	1	0	1
Autre mesure	10	6	29	17	0	9
Aucune mesure	40	34	5	13	0	37
Non précisée	2	<1	0	0	0	1
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

34 % des enfants en difficulté sociale font l'objet d'une mesure judiciaire après leur sortie de l'établissement avec la plus forte proportion dans les lieux de vie de 85 %. Le placement à l'ASE par le juge des enfants représente la quasi-totalité des mesures judiciaires.

Les mesures d'action éducative représentent 13 % des mesures de protection de l'enfance, dont la majorité en AEMO.

Par contre, 37 % des enfants sortis en 2004 ne sont plus concernés par une mesure. Ceci est un peu plus fréquent lorsque l'établissement quitté est une MECS ou un foyer de l'enfance.



Les établissements pour adultes et familles en difficulté sociale

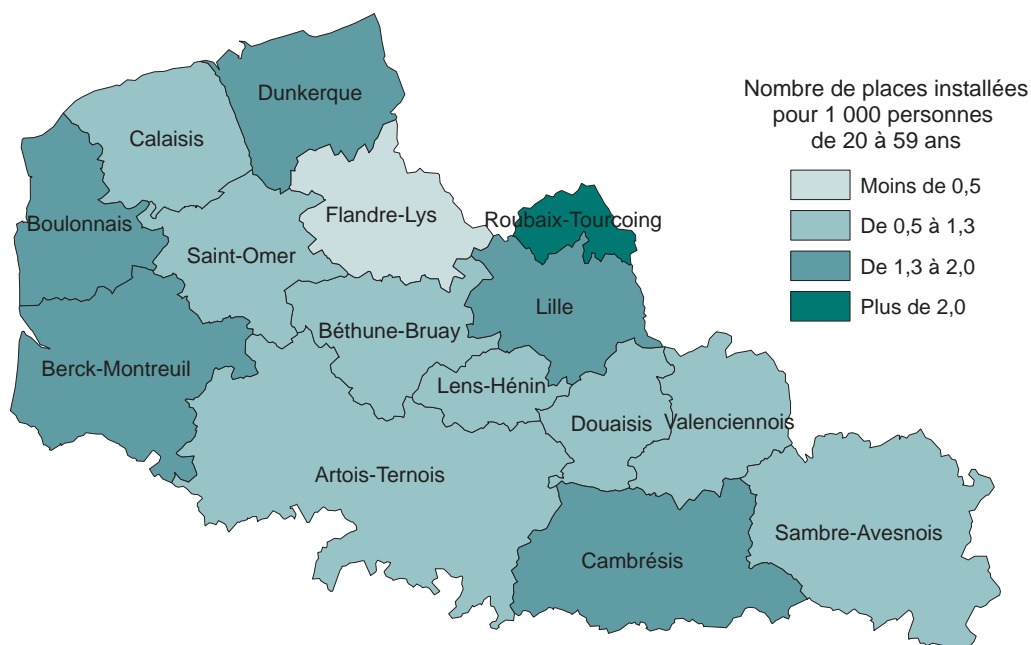
En 2006, dans le Nord-Pas-de-Calais, un peu moins d'une centaine de structures proposent environ 3 500 places d'hébergement pour adultes et familles en difficulté, ce qui correspond à un taux d'équipement de 1,6 places pour 1 000 habitants âgés de 20 à 59 ans. Les établissements sont les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), les centres d'accueil pour les demandeurs d'asile (CADA), les centres provisoires d'hébergement (CPH), les maisons relais, les centres d'hébergement financés par les grandes villes (HGV) et les « autres centres d'accueil » (définitions). Les centres d'accueil mère-enfant accueillent également des adultes et familles mais, ayant la particularité de dépendre de l'aide sociale à l'enfance, ils font l'objet d'une étude distincte (Encadré).

La France métropolitaine dispose d'un taux d'équipement comparable à celui de la région.

Les territoires les plus densément peuplés sont les mieux équipés

Les deux tiers des structures sont localisées dans le Nord. Ce département dispose de 1,8 places pour 1 000 habitants, ce qui correspond à un équipement supérieur au niveau régional. La zone de proximité de Roubaix-Tourcoing possède le niveau d'équipement le plus élevé, de 4,6 ‰. De même, Lille et Dunkerque qui correspondent à des territoires fortement peuplés se distinguent par des taux d'équipement respectifs de 2,0 ‰ et 1,7 ‰. Toutefois, le Valenciennois, plus peuplé de personnes âgées de 20 à 59 ans que le Dunkerquois, a un taux d'équipement inférieur. La zone de proximité de Flandre-Lys a le taux d'équipement le plus faible de la région, de 0,3 ‰.

Équipement en établissements pour adultes et familles en difficulté (hors HGV) dans les zones de proximité du Nord-Pas-de-Calais en 2006



© IGN - Drass Nord-Pas-de-Calais 2006

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Finess, ES 2004 ; Insee - Projection de population Omphale

L'équipement en établissements pour adultes et familles en difficulté sociale est moins important dans le Pas-de-Calais, où il atteint 1,1 ‰, que dans le Nord. Les zones de proximité de Berck-Montreuil (1,7 ‰), du Cambrésis (1,6 ‰) et du Boulonnais (1,5 ‰) sont celles où le taux d'équipement est le plus important et où la population est la moins importante ; inversement, les zones qui ont le moins de places par rapport au nombre d'adultes sont celles qui comptent le plus d'habitants, notamment Lens-Hénin (1,1 ‰), Béthune-Bruay (1 ‰) et l'Artois-Ternois (1,1 ‰).

Les centres d'accueil mère-enfant.

En 2006, le Nord-Pas-de-Calais compte 11 établissements d'accueil mère-enfant, disposant de près de 300 places. Si ces structures accueillent à la fois des adultes et des enfants, elles sont financées dans le cadre de la politique de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Seulement un de ces centres est situé dans le département du Pas-de-Calais. 63 % des places sont situées dans la zone de proximité de Lille, 12 % dans le Valenciennois et 11 % dans le Dunkerquois.

Les 9 établissements ayant répondu à l'enquête de 2004 disposent d'une capacité de 262 places, toutes dédiées à l'accueil de femmes enceintes ou de mères d'enfants de moins de 3 ans. Leur taux d'occupation, de 119 %, est important : en 2004, elles accueillait 311 personnes, ce qui est plus important que leur capacité.

Les deux tiers des centres d'accueil mère-enfant sont gérés par une association non reconnue d'utilité publique et les autres par un établissement social ou médico-social départemental. Plus des trois quarts des centres proposent une aide aux démarches administratives et les deux tiers une aide relative au logement. Dans plus de la moitié, les femmes peuvent être soutenues par rapport à l'emploi ou à la justice. La restauration collective est proposée dans 56 % des structures et l'accueil sans hébergement de jeunes enfants dans 44 % d'entre elles.

L'ensemble des établissements déclarent logiquement prendre en charge en priorité des femmes enceintes ou accompagnées d'enfants de moins de 3 ans. Plus de la moitié des centres d'accueil mère-enfant disent également prendre en charge prioritairement des personnes victimes de violence.

Seulement 5 % des personnes accueillies dans ces établissements sont des femmes seules. 45 % sont des mères isolées avec des enfants. Elles sont relativement jeunes : 28 % ont moins de 20 ans, 43 % ont entre 20 et 24 ans et 13 % ont entre 25 et 29 ans. Seulement 16 % ont 30 ans ou plus. 50 % des personnes prises en charge sont des enfants accompagnés de leur mère, tous âgés de moins de 5 ans.

85 % des mères ou futures mères accueillies sont de nationalité française, les autres étant le plus souvent ressortissantes étrangères d'un pays extérieur à l'Union Européenne. 8 % ont le statut de demandeur d'asile et 3 % celui de réfugié.

Avant d'être pris en charge dans le centre d'accueil mère-enfant, 38 % des adultes étaient logés gratuitement par de la famille ou des amis, 35 % étaient dans des centres à caractère social, dont la moitié en hébergement d'urgence. 10 % seulement étaient locataires ou propriétaires de leur logement. Enfin, 6 % vivaient dans un hébergement mobile, de fortune (squat, baraque) ou étaient sans abri.

Près de 30 % sont logés dans une chambre : celle-ci est individuelle dans la moitié des cas et aménagée pour accueillir une famille dans les autres cas. 70 % vivent ainsi dans un logement, qui est huit fois sur dix un studio ou un T1.

Seulement 16 % des adultes pris en charge dans les centres d'accueil mère-enfant ont une activité professionnelle. Il s'agit dans les trois quarts des cas d'une activité de réinsertion, d'adaptation à la vie active ou d'un stage. 13 % sont au chômage. Les deux tiers ont déclaré avoir une autre activité, et notamment celle de mère au foyer.

Seulement 13 % des femmes accueillies perçoivent ainsi un revenu d'un travail ou d'un stage. Parmi elles, toutes ont des ressources complémentaires : 84 % reçoivent l'allocation de parent isolé (API), 11 % des allocations familiales et 5 % un autre type d'allocation. Parmi les femmes n'ayant pas de revenu de travail ou de stage, 74 % perçoivent l'API, 14 % le revenu minimum d'insertion (RMI), 5 % une autre allocation et 6 % sont sans aucune ressource.

La durée de prise en charge dans les centres d'accueil mère-enfant du Nord-Pas-de-Calais est assez variable : 45 % des femmes y sont restées moins de 3 mois, 36 % de 3 à 11 mois et 19 % au moins un an. Sur six femmes sorties d'un centre d'accueil mère-enfant, deux sont devenues locataires ou propriétaires d'un logement ordinaire, deux sont logées gratuitement ou hébergées par des proches et une est prise en charge par un établissement à caractère social. La destination à la sortie est inconnue pour les autres.

Quatre cinquièmes des places disponibles sont situées en CHRS

Dans le Nord-Pas-de-Calais, environ les deux tiers des établissements sont des CHRS. En 2006, ils sont au nombre de 65 dans la région. Les 57 structures de cette

catégorie ayant répondu à l'enquête de 2004 proposent environ 2 230 places, soit 81 % de la capacité totale. Ce sont les établissements incontournables en matière d'accueil pour les adultes et les familles en difficulté sociale. En moyenne, ils disposent de 39 places par structure.

Données sur les établissements pour adultes et familles en difficulté en 2006 et au moment de l'enquête ES 2004, dans le Nord-Pas-de-Calais

Catégorie	Situation en 2006		Données issues de l'enquête ES 2004 Établissements ayant répondu à l'enquête			
	Nombre d'établissements	Nombre d'établissements	Capacité installée	Effectifs accueillis	Taux d'occupation (%)	Capacité moyenne
CHRS	65	57	2 230	2 039	91	39
CADA	7	4	160	159	99	40
CPH	1	1	42	43	102	42
Maison relais	*	5	55	49	89	11
HGV	*	4	46	46	100	12
Autre centre d'accueil	10	8	230	195	85	29
Total	*	79	2 763	2 531	92	35

*Note : les données pour les HGV et les maisons relais ne sont pas disponibles dans Finess

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Finess, enquête ES 2004

En 2006, 7 CADA étaient implantés dans la région, tous dans le Nord. Dans les 4 qui ont répondu à l'enquête de 2004, 160 demandeurs d'asile peuvent être accueillis et presque toutes les places étaient occupées cette année-là.

Les CPH sont destinés aux personnes qui ont le statut de réfugié. Un seul est implanté dans la région, dans le Nord. Il dispose d'une capacité de 42 places.

Les 5 maisons relais ayant répondu à l'enquête de 2004 peuvent accueillir 55 personnes.

En 2004, les 4 HGV disposent de 46 places. Ce type d'établissement ne sera pas étudié ici car les informations recueillies lors de l'enquête sont trop partielles pour en donner un profil représentatif.

Les « autres centres d'accueil » sont au nombre de 10 en 2006. Il s'agit notamment de centres d'hébergement d'urgence, de centres non conventionnés au titre de l'aide sociale, d'une communauté d'Emmaüs. Ces établissements sont en majorité situés dans le Pas-de-Calais. En 2004, les 8 établissements ayant répondu à l'enquête proposent 230 places d'accueil et sont occupés à 85 %.

Ce dispositif est complété par le financement d'hébergement en hôtels non recensés dans cette étude.

L'association est la forme privilégiée pour la gestion des établissements pour adultes et familles en difficulté sociale

Plus de 90 % des établissements pour adultes et familles en difficulté sociale sont régis par le statut associatif. 4 % dépendent d'un établissement social et médico-social départemental. Pour les autres, peu nombreux, la gestion est assurée par un centre communal d'action sociale, une fondation ou un autre type de gestion qui n'a pas été indiqué.

6 % des places dédiées à l'hébergement d'urgence

Les établissements proposent différentes sortes d'hébergement. L'accueil d'urgence permet de pallier certaines situations difficiles. Il se définit par une prise en charge immédiate de toute personne et pour une durée d'intervention de quelques jours ; quinze au maximum. Ce type d'accueil, avec un peu plus de 176 places dans le Nord-Pas-de-Calais, ne représente que 6 % du total des places proposées. Les établissements qui proposent le plus de places dévolues à l'hébergement d'urgence sont les « autres centres d'accueil » dont 53 % des places sont de ce type.

Les CHRS n'y consacrent qu'un peu plus de 2 % de leurs places. 95 % de leur capacité d'accueil sont dévolues à l'hébergement qualifié de long terme. Dans les établissements de cette catégorie, les places réservées à l'accueil des demandeurs d'asile représentent environ 2 % et moins de 2 % des places sont consacrées à l'accueil des femmes enceintes ou accompagnées d'enfants de moins de 3 ans.

Les CADA et le CPH, destinés à l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés, n'ont pas vocation à proposer de l'accueil d'urgence et ne disposent pas de ce type de places.

Les aides aux démarches administratives et prestations relatives à l'emploi et au logement sont les principaux services proposés par les établissements

En plus de l'hébergement, 80 % des établissements proposent des prestations orientées vers l'aide aux démarches administratives ou juridiques. La totalité des CADA, CPH et "autres centres d'accueil" sont dans ce cas. Une aide à la recherche d'un logement est proposée par plus des trois quarts des établissements, plus fréquemment pour le CPH et les "autres centres d'accueil". 73 % des structures proposent des prestations relatives à l'emploi, cette proportion étant plus importante pour le CPH, les CHRS et les "autres centres d'accueil".

La restauration collective concerne 45 % des établissements. Ce service est inexistant dans le CPH, les CADA et les maisons relais. Le service de domiciliation - boîte aux lettres est proposé par 56 % des structures de tous types. Des prestations relatives à la santé sont disponibles dans 55 % des structures. Le service d'aides alimentaires (distribution de colis) est proposé par 48 % des établissements.

26 % des CHRS proposent aux personnes qu'ils accueillent des activités professionnelles en atelier (y compris en centre d'adaptation à la vie active) et 19 % une aide à l'insertion par l'activité économique.

Part des établissements du Nord-Pas-de-Calais en 2004 déclarant disposer de services ou prestations (hors hébergement)*

Unité : en %

Type de service ou de prestation	CHRS	CADA	CPH	Maison relais	Autre centre d'accueil	Ensemble
Aide aux démarches (administratives, juridiques...)	77	100	100	60	100	80
Prestations relatives au logement	77	50	100	60	88	76
Prestations relatives à l'emploi	77	50	100	40	75	73
Domiciliation - Boîte aux lettres	51	100	100	60	63	56
Prestations relatives à la santé	60	50	0	20	50	55
Aides alimentaires (colis alimentaires,...)	47	75	100	20	50	48
Restauration collective	49	0	0	0	75	45
Prestations relatives à la justice	51	25	0	0	38	44
Activités professionnelles en atelier (y compris AVA)	26	0	0	0	0	20
Accompagnement social ambulatoire - service de suite	19	0	0	20	13	17
Insertion par l'activité économique (en association intermédiaire, chantier d'insertion...)	19	0	0	20	0	16
115	18	0	0	0	25	16
Service d'accueil orientation	11	0	0	0	0	8
Equipes mobiles	7	0	0	0	25	8
Accueil de jour	2	0	0	0	50	7
Accueil sans hébergement de jeunes enfants (crèche, jardin d'enfant, garderie...)	4	0	0	0	0	3
Nombre total d'établissements	57	4	1	5	8	75

* Les réponses négatives et les absences de réponse ont été regroupées ; les services ou prestations listés font partie intégrante des missions de certaines catégories d'établissements, alors que ce n'est pas le cas pour d'autres catégories d'établissements.

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

La moitié des établissements sont en situation d'accueillir des familles

52 % des établissements proposent l'accueil des familles. Cette proportion varie selon la catégorie des établissements : tous les CADA et le CPH peuvent accueillir des familles, alors que seulement 20 % des maisons relais et 13 % des "autres centres d'accueil" sont dans ce cas.

5 % des établissements, uniquement des CHRS, n'accueillent que des femmes seules, tandis que 32 % des structures ne prennent en charge que des hommes.

Plus de la moitié des établissements déclarent accueillir toute personne en difficulté sociale sans distinction de priorité. Les trois quarts des « autres centres d'accueil » sont dans ce cas et six maisons relais et CHRS sur dix.

Le CHRS est la catégorie où se trouvent le plus d'établissements déclarant prendre en charge de façon prioritaire des publics spécifiques : la moitié d'entre eux disent ainsi accueillir en priorité des personnes sans domicile. Un quart prennent en charge davantage de personnes victimes de violence, un quart des personnes ayant des problèmes avec l'alcool ou d'autres drogues et un quart des jeunes (les établissements pouvaient déclarer prendre en charge prioritairement jusqu'à trois types de public).

Part des établissements du Nord-Pas-de-Calais en 2004 déclarant accueillir certains types de public en priorité

Unité : en %

	CHRS	CADA	CPH	Maison relais	Autre centre d'accueil	Ensemble
Toute personne en difficulté	61	0	0	60	75	58
Sortants de prison et personnes relevant de mesures judiciaires	10	0	0	20	25	12
Personnes confrontées à l'alcoolisme, aux toxicomanies ou à d'autres dépendances	24	0	0	40	25	23
Personnes sortants d'établissement psychiatrique ou ayant des troubles du comportement	12	0	0	20	13	12
Victimes de violences	27	0	0	0	0	20
Sans domicile	51	0	0	60	63	49
Jeunes	24	0	0	0	13	19
Réfugiés	2	25	100	0	0	4
Demandeurs d'asile	2	100	0	0	0	7
Femmes enceintes ou mères isolées de moins de 3 ans	12	0	0	0	0	9

Note : les établissements pouvaient déclarer accueillir en priorité plusieurs types de public et peuvent donc être comptabilisés deux fois dans ce tableau
Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

L'ensemble des CADA sont destinés à l'accueil des demandeurs d'asile. Ceux d'entre eux qui obtiennent le statut de réfugié continuent à être pris en charge par les CADA, dans l'attente d'une autre solution d'hébergement. Cela explique qu'un quart des CADA disent également accueillir en priorité des réfugiés. Logiquement, le CPH héberge plus spécifiquement ce dernier type de public.

60 % des maisons relais disent prendre en charge en priorité des personnes sans domicile et 40 % accueillent davantage des personnes ayant des problèmes d'alcoolisme ou de toxicomanie.

Enfin, les "autres centres d'accueil" qui correspondent en majorité à des centres d'hébergement d'urgence semblent logiquement accueillir plus spécifiquement des personnes sans domicile : les deux tiers sont dans ce cas.

Près de la moitié des personnes accueillies sont seules

Dans les établissements pour adultes et familles en difficulté, 45 % des personnes prises en charge sont seules. Cette proportion est plus importante dans les maisons relais, où elle atteint 82 % et dans les "autres centres d'accueil", où toutes les personnes accueillies sont isolées.

Répartition des personnes accueillies dans les établissements du Nord-Pas-de-Calais au 15 décembre 2004 selon leur situation familiale

Unité : en %

	CHRS	CADA	CPH	Maison relais	Autre centre d'accueil	Ensemble
Personne isolée	46	6	7	82	100	45
Adulte isolé(e) avec enfant(s)	12	9	12	4	0	11
Enfant ou adolescent accompagnant un(e) adulte isolé(e)	22	16	23	6	0	20
Adulte en couple sans enfant	3	6	0	0	0	3
Adulte en couple avec enfant(s)	8	26	21	4	0	9
Enfant ou adolescent faisant partie d'une famille (avec au moins 2 adultes)	10	36	37	4	0	12
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

Les autres personnes sont donc accueillies avec un autre membre de leur famille. Parmi les adultes, il s'agit le plus souvent de personnes isolées avec des enfants : 11 % du public est dans ce cas. Cette situation est la plus fréquente dans les CHRS, CADA et CPH.

9 % des personnes accueillies sont des adultes en couple avec des enfants et seulement 3 % des personnes en couple sans enfant. Les adultes en couple avec des enfants sont en proportion plus nombreux dans les CADA et le CPH.

Parmi les adultes pris en charge, 39 % ont moins de 30 ans. Ces jeunes adultes sont particulièrement nombreux dans les CHRS. 25 % des adultes accueillis ont entre 30 et 39 ans, avec une proportion un peu plus importante dans les CADA et le CPH. Enfin, 37 % ont 40 ans ou plus. Les personnes de cette tranche d'âge représentent cependant plus des trois quarts des adultes dans les maisons relais et dans les "autres centres d'accueil".

Répartition des personnes accueillies dans les établissements du Nord-Pas-de-Calais au 15 décembre 2004 selon leur âge

Unité : en %

	CHRS	CADA	CPH	Maison relais	Autre centre d'accueil	Ensemble
Moins de 10 ans	73	67	54	100	-	72
De 10 à 17 ans	27	33	46	0	-	28
Ensemble des mineurs	100	100	100	100	-	100
De 18 à 29 ans	42	36	29	14	11	39
De 30 à 39 ans	25	40	47	11	11	25
De 40 à 49 ans	22	22	24	36	29	23
50 ans et plus	11	3	0	39	49	14
Ensemble des adultes	100	100	100	100	100	100

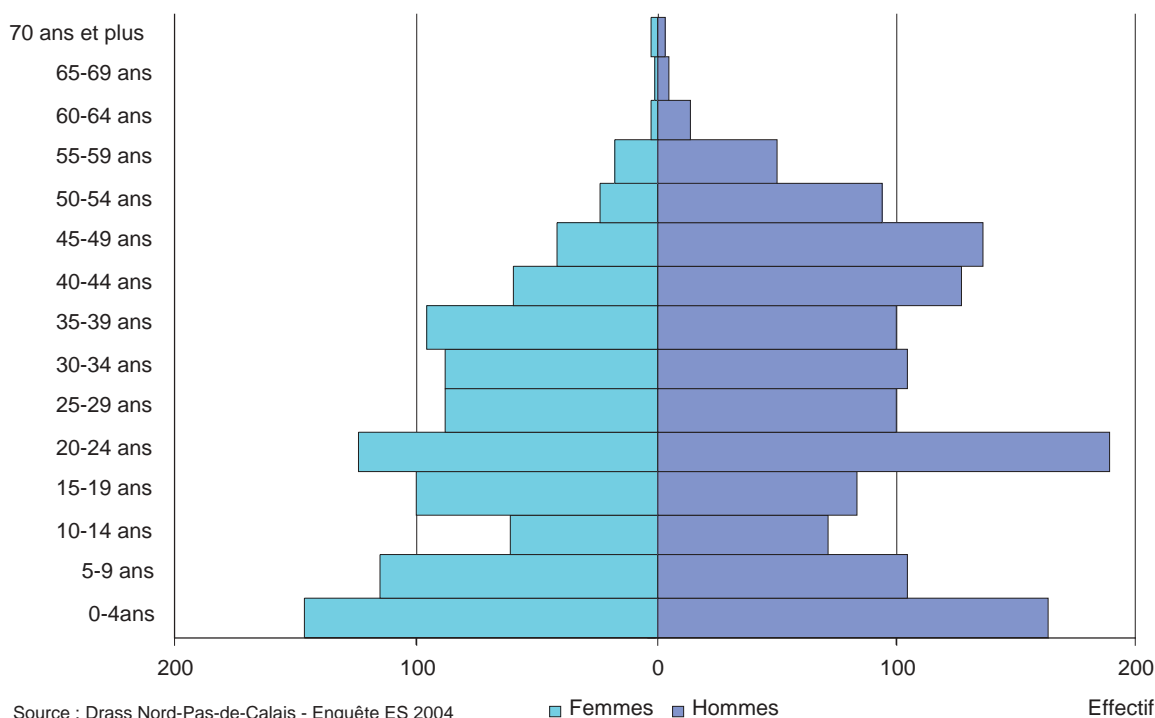
Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

Un tiers des personnes prises en charge sont mineures

Dans le Nord-Pas-de-Calais, 32 % des personnes accueillies sont des mineurs : les deux tiers d'entre eux sont accompagnés d'un seul parent et se trouvent plus

souvent en CHRS ou dans le CPH et, dans une moindre mesure, en CADA ; un tiers sont accueillis avec leurs deux parents, plus souvent en CADA et CPH. Sur dix mineurs pris en charge, quatre ont moins de 5 ans et trois ont entre 5 et 9 ans.

Pyramide des âges des personnes accueillies dans les structures pour adultes et familles en difficulté au 15 décembre 2004 dans le Nord-Pas-de-Calais



Six adultes accueillis sur dix sont des hommes

62 % des adultes accueillis sont des hommes. La part de la population masculine est plus faible dans les CADA et dans le CPH, où elle s'élève respectivement à 47 % et 41 % : ces structures qui disposent de places pour favoriser l'accueil des familles présentent ainsi une plus grande

mixité que les autres structures. A l'inverse, presque toutes les personnes accueillies dans les « autres centres d'accueil » et les trois quarts des adultes dans les maisons relais sont des hommes.

En moyenne, les hommes sont plus âgés que les femmes. Parmi la population des moins de 40 ans, près de la moitié sont des femmes. La proportion chute à 28 % chez les 40-49 ans et à 22 % chez les 50 ans et plus.

Un adulte hébergé sur cinq est originaire d'un pays extérieur à l'Union européenne

En 2004, 80 % des adultes hébergés sont de nationalité française, 1 % sont ressortissants d'un pays de l'Union européenne et 19 % sont issus d'un pays hors de l'Union

européenne. La majorité des personnes non ressortissantes d'un pays membre de l'Union européenne se trouvent logiquement accueillies dans les CADA et le CPH, où l'ensemble des adultes pris en charge sont dans ce cas. Cette proportion est seulement de 15 % dans les CHRS et de 8 % dans les « autres centres d'accueil ». Aucun adulte pris en charge en maison relais n'était dans ce cas en 2004.

Répartition des adultes accueillis dans les établissements du Nord-Pas-de-Calais au 15 décembre 2004 selon leur nationalité

Unité : en %

	CHRS	CADA	CPH	Maison relais	Autre centre d'accueil	Ensemble
Française	85	0	0	100	92	80
Etrangers ressortissants de l'Union Européenne	1	0	0	0	0	1
Etrangers non ressortissants de l'Union Européenne	15	100	100	0	8	19
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

7 % des adultes accueillis dans les établissements pour adultes et familles en difficulté sociale du Nord-Pas-de-Calais sont demandeurs d'asile et 4 % sont réfugiés statutaires. 1 % ont été déboutés du droit d'asile. Dans les CADA, 82 % des personnes accueillies ont le statut de demandeur d'asile et 18 % celui de réfugié. Les trois quarts des adultes en CPH sont également réfugiés statutaires.

Dans les CHRS, parmi les adultes hébergés, 4 % sont des demandeurs d'asile et 2 % sont réfugiés. Ainsi, les structures spécialisées comme les CADA ou les CPH ne sont pas les seules à accueillir cette population.

Un quart des personnes étaient logées dans une autre structure sociale avant leur entrée dans l'établissement

Parmi l'ensemble des adultes accueillis dans ces établissements, 17 % étaient, juste avant leur entrée, locataires ou propriétaires de leur logement et 24 % étaient logés gratuitement ou hébergés par de la famille ou des amis. 27 % sont issus d'un autre établissement social où plus des deux tiers étaient en hébergement d'urgence. 11 % disposaient d'un hébergement de fortune (baraque, squat...), d'un hébergement mobile (caravane, péniche...) ou étaient sans abri. Pour 12 % des adultes, le mode d'hébergement antérieur n'est pas précisé.

Les CHRS accueillent une plus forte proportion d'anciens propriétaires ou locataires, de logés gratuitement et d'adultes ayant eu un hébergement de fortune, mobile ou sans abri que les autres types d'établissement. Dans cette enquête, il s'agit des seuls établissements qui prennent en charge des personnes sorties d'un établissement pénitentiaire. Cependant, celles-ci pourraient également être prises en charge par d'autres types de structure.

Dans les CADA, 95 % des adultes étaient logés auparavant dans un établissement d'hébergement à caractère social d'urgence. Le CPH accueille davantage de personnes provenant d'un CADA. Dans les maisons relais, les proportions d'anciens propriétaires ou locataires, de personnes provenant d'un établissement d'hébergement à caractère social ou d'une structure médicale sont plus importantes.

Répartition des adultes accueillis dans les établissements du Nord-Pas-de-Calais au 15 décembre 2004 selon le type de leur hébergement antérieur

Unité : en %

	CHRS	CADA	CPH	Maison relais	Autre centre d'accueil	Ensemble
Propriétaire ou locataire	19	0	0	18	6	17
Logé gratuitement	26	3	0	18	10	24
Etablissement d'hébergement à caractère social	8	3	0	18	12	9
Etablissement d'hébergement à caractère social d'urgence	16	95	24	23	0	19
CADA ou CPH	0	0	71	0	0	1
Etablissement médical	5	0	0	14	7	5
Etablissement pénitencier	2	0	0	0	0	1
Etablissement de la protection de l'enfance ou assistante maternelle permanente	1	0	0	0	0	1
Hébergement de fortune, mobile, sans abri	13	0	0	9	4	11
Autre type d'hébergement	7	0	6	0	0	6
Hébergement inconnu	3	0	0	0	61	6
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

Les trois quarts des adultes sont hébergés dans l'établissement social qui les accueille

76 % des adultes accueillis sont hébergés dans l'établissement même. Les autres sont logés dans des lieux qui ne se situent pas dans l'enceinte de la structure et qui sont parfois complètement indépendants d'elle : 4 % des personnes prises en charge sont ainsi en résidence sociale ou dans des foyers de jeunes travailleurs (FJT), de travailleurs migrants (FTM) ou des foyers Sonacotra ; 12 % disposent d'un logement appartenant à l'établissement social mais dispersé en ville.

Les CHRS sont les types de structures qui proposent le plus souvent des logements diffus : respectivement 14 % des personnes qui y sont accueillies disposent d'un tel hébergement. Les trois quarts des adultes accueillis dans les maisons relais du Nord-Pas-de-Calais sont hébergés en résidence sociale, FJT, FTM ou en foyer Sonacotra.

Répartition des adultes accueillis dans les établissements du Nord-Pas-de-Calais au 15 décembre 2004 selon leur situation actuelle d'hébergement

Unité : en %

	CHRS	CADA	CPH	Maison relais	Autre centre d'accueil	Ensemble
Dans un établissement social (CHRS, centre d'hébergement ...)	78	96	100	25	39	76
En résidence sociale, FJT, FTM ou foyer Sonacotra	3	0	0	75	0	4
En hébergement diffus	14	4	0	0	0	12
Autre situation	5	0	0	0	61	8
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

Deux tiers des adultes sont logés dans des chambres et un tiers dans des logements

Les deux tiers des adultes accueillis dans les établissements sont logés dans des chambres. 16 % sont en chambre individuelle. Cette forme d'hébergement est plus courante dans les CHRS et les maisons relais. 10 % disposent d'une chambre aménagée pour une famille ou un couple, cette proportion étant nettement plus importante dans les CADA où elle atteint les trois quarts du public accueilli. Loger dans une chambre avec d'autres adultes sans lien familial (au maximum quatre par chambre)

concerne 34 % des adultes en établissement. Enfin, seulement 4 % des adultes sont hébergés en dortoir, exclusivement dans des CHRS.

Un tiers des adultes pris en charge en établissement pour personnes en difficulté disposent d'appartement, allant du studio au T4 ou plus. 10 % sont en studio ou T1, cette proportion s'élevant à 61 % dans les maisons relais. 8 % sont en T2, 10 % en T3 et 4 % dans des logements plus grands. Le CPH et les CADA sont les catégories d'établissement qui proposent la part plus importante de grands logements.

Répartition des adultes accueillis dans les établissements du Nord-Pas-de-Calais au 15 décembre 2004 selon la forme actuelle de leur hébergement

Unité : en %

	CHRS	CADA	CPH	Maison relais	Autre centre d'accueil	Ensemble
En chambre individuelle	18	0	0	32	0	16
En chambre aménagée pour couples ou familles	8	77	0	0	1	10
En chambre partagée entre plusieurs adultes hors couples et familles (quatre lits au maximum)	38	0	0	0	29	34
En dortoir (salle commune contenant au moins 5 lits)	4	0	0	0	0	4
En studio ou en logement de type T1	9	0	0	61	9	10
En appartement ou maison de type T2	9	0	29	0	0	8
En appartement ou maison de type T3	10	14	41	7	0	10
En appartement ou maison de type T4 ou plus	4	9	29	0	0	4
Autre	0	0	0	0	61	4
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

Un quart des adultes hébergés exercent une activité professionnelle

26 % des adultes hébergés ont une activité professionnelle : 9 % sont salariés en contrat non aidé ou travaillent à leur compte, 5 % bénéficient d'un contrat aidé et 12 % ont une activité d'insertion économique ou d'adaptation à la vie active ou suivent un stage de formation. Ces adultes ayant un emploi sont surtout présents dans les CHRS, les maisons relais et le CPH.

40 % des adultes sont au chômage, inscrits ou non à l'ANPE, cette proportion étant plus importante dans le CPH et les CHRS.

14 % des adultes pris en charge sont dans l'impossibilité totale d'exercer une activité professionnelle, pour des raisons médicales ou administratives. Cette situation est logiquement plus fréquente dans les CADA où elle concerne les trois quarts des adultes accueillis : ceux-ci sont en grande majorité demandeurs d'asile et, de ce fait, n'ont pas le droit de travailler.

L'activité est inconnue pour 7 % des adultes accueillis.

Répartition des adultes accueillis dans les établissements du Nord-Pas-de-Calais au 15 décembre 2004 selon leur activité

Unité : en %

	CHRS	CADA	CPH	Maison relais	Autre centre d'accueil	Ensemble
Salarié sous contrat non aidé à durée déterminée ou indéterminée ou travaille à son compte	10	0	18	9	0	9
Salarié sous contrat aidé	5	3	0	11	0	5
A une activité d'insertion par l'activité économique ou d'adaptation à la vie active ou suit un stage de formation	13	1	6	5	3	12
Chômeur inscrit ou non à l'ANPE	43	9	53	27	26	40
Dans l'impossibilité administrative ou médicale d'exercer une activité professionnelle	11	74	0	30	9	14
Autres situations	13	13	24	18	6	13
Activité inconnue	4	0	0	0	56	7
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

Près d'un adulte sur cinq n'a aucune ressource

Près d'un quart des adultes accueillis perçoivent ainsi un revenu d'un travail ou d'un stage. Parmi eux, 53 % ne touchent aucune autre ressource complémentaire, 21 % perçoivent le revenu minimum d'insertion (RMI) et 8 % les allocations familiales. D'autres aides comme les allocations de parent isolé (4 %), les Assedic (4 %) ou d'autres allocations (AAH, ASS, rente AT, allocations d'insertion, ...) (8 %), sont versées en fonction de la situation des personnes accueillies.

Parmi les adultes ne percevant pas de revenu de travail ou de stage, 31 % sont bénéficiaires du RMI. 9 % perçoivent l'allocation de parent isolé (API), 10 % les Assedic, 2 % les allocations familiales et 17 % d'autres allocations (AAH, ASS, rente AT, allocations d'insertion, ...). 5 % sont des ayants droit sans ressource personnelle. Enfin, 27 % des personnes n'ayant pas de revenu ne disposent d'aucune allocation ou aide : au total, parmi l'ensemble des adultes pris en charge dans les établissements, près de un sur cinq n'a aucune ressource.

Près de la moitié des personnes accueillies restent moins de 3 mois dans l'établissement

45 % des adultes qui ont quitté définitivement un établissement social pour personnes en difficulté en 2004 y sont restés moins de 3 mois. Le temps de prise en charge est cependant assez variable : 17 % des sortants ont par exemple été accueillis pendant au moins un an dans l'établissement.

La durée de la prise en charge est en moyenne plus courte dans les CHRS et les "autres centres d'accueil" où respectivement 15 % et 41 % des adultes sont restés moins d'un mois dans l'établissement. Toutefois, alors que la grande majorité des personnes accueillies dans les "autres centres d'accueil" ont été prises en charge peu de temps (94 % y sont restés moins de 6 mois), les CHRS sont les structures où la durée d'accueil varie le plus : 40 % sont restés entre 3 et 11 mois, 13 % de 1 à 2 ans et 4 % au moins 2 ans.

Répartition des adultes sortis des établissements du Nord-Pas-de-Calais en 2004 selon la durée de leur prise en charge

Unité : en %

	CHRS	CADA	CPH	Maison relais	Autre centre d'accueil	Ensemble
Moins d'un mois	15	0	0	0	41	17
De 1 à 2 mois	28	0	0	17	41	29
De 3 à 5 mois	20	0	0	33	11	19
De 6 à 11 mois	20	10	20	17	5	18
De 12 à 23 mois	13	45	30	0	1	12
24 mois ou plus	4	45	50	33	0	5
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

A l'inverse, 90 % et 80 % des adultes sortis respectivement d'un CADA et du CPH y ont été accueillis pendant au moins un an et aucun n'a été pris en charge moins de 6 mois. Les maisons relais sont dans une situation intermédiaire : si aucune personne n'y est restée moins d'un mois, la durée de prise en charge y est relativement variable.

Près d'un tiers des adultes sortis d'un établissement social ont retrouvé un logement autonome

29 % des adultes ayant quitté les établissements sociaux au cours de l'année 2004, sont devenus locataires ou propriétaires d'un logement ordinaire. 19 % sont logés gratuitement ou hébergés par un proche, ami ou membre de la famille. 9 % sont de nouveau pris en charge par une structure d'hébergement à caractère social et 3 % bénéficient d'un logement conventionné au titre de l'aide au logement temporaire (ALT). 6 % se sont tournés vers d'autres types de structure, comme des établissements de santé, pour personnes âgées, des foyers de jeunes travailleurs ou de travailleurs migrants. Enfin, 2 % ne disposent que d'un hébergement de fortune ou mobile ou sont sans abri. Pour 32 % des sortants, la destination après la sortie n'a cependant pas été précisée.

Répartition des adultes sortis des établissements du Nord-Pas-de-Calais en 2004 selon leur destination après la sortie

Unité : en %

	CHRS	CADA	CPH	Maison relais	Autre centre d'accueil	Ensemble
Locataire, propriétaire ou accédant à la propriété	31	26	100	33	2	29
Locataire d'un logement conventionné ALT	3	0	0	0	2	3
Logé gratuitement ou hébergé par un proche	21	0	0	33	0	19
Etablissement d'hébergement à caractère social	8	68	0	0	6	9
Autre établissement (de santé, pour personnes âgées, pénitenciaire,...)	6	0	0	17	2	6
Hébergement de fortune, mobile, sans abri	2	0	0	17	0	2
Destination non précisée ou inconnue	29	6	0	0	88	32
Ensemble	100	100	100	100	100	100

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

Le type d'hébergement à la sortie n'est pas le même selon la catégorie de l'établissement que la personne a quitté. Les adultes sortis d'un CADA sont plus souvent accueillis de nouveau dans une structure à caractère social : 68 % sont dans ce cas. Par contre, tous ceux qui ont quitté le CPH sont devenus locataires ou propriétaires d'un logement ordinaire.

Les personnes sorties d'une maison relais se sont plus souvent tournées vers des établissements autres que sociaux. Elles sont également en proportion plus nombreuses à ne disposer, après leur sortie, que d'un hébergement de fortune, mobile ou à être sans abri.

Le type d'hébergement n'est pas connu pour la plupart des personnes ayant quitté les "autres centres d'accueil".



Les organismes bénéficiant de l'aide au logement temporaire

Dans le Nord-Pas-de-Calais, 81 organismes bénéficiant de l'aide au logement temporaire (ALT) ont répondu à l'enquête ES 2004. Sur dix structures, environ neuf ont un statut associatif et une dépend d'un centre communal d'action sociale. Ils disposent de 566 places en chambres, dont la moitié sont des chambres individuelles, et de 666 logements allant du studio à l'appartement ou la maison de type T4 ou plus.

Un déséquilibre entre le Nord et le Pas-de-Calais

Les deux tiers des organismes ALT enquêtés sont situés dans le Nord et un tiers dans le Pas-de-Calais, ce qui est proche de la répartition de la population régionale entre les deux départements. Cependant, du point de vue du nombre de places et de logements proposés, le déséquilibre est important : le Nord dispose de 87 % des places et de 75 % des logements bénéficiant de l'ALT dans la région. Les organismes du Pas-de-Calais comptent donc en moyenne moins de places que ceux du Nord.

Environ 2 000 personnes accueillies à la fin de 2004

Au 15 décembre 2004, ils accueillent 2 014 personnes, dont les deux tiers sont des adultes. Parmi ceux-ci, 17 % sont hébergés en chambre individuelle et 15 % dans d'autres types de chambre. Les deux tiers restant habitent dans un logement.

Sur 10 enfants hébergés en logement ALT, 9 sont dans un logement : 27 % sont dans un appartement ou une maison de type T1 ou T2, 36 % dans un logement de type T3 et 29 % dans un logement plus grand.

En plus de ces hébergements, certains organismes bénéficiant de l'ALT proposent un accueil d'urgence : ils sont 34 dans ce cas en 2004 et disposent d'environ 1 100 places réservées à ce type d'accueil. 58 % de ces places sont situées dans le département du Nord et 42 % dans le Pas-de-Calais.

Nombre de places, de logements et de personnes accueillies au 15 décembre 2004 dans les organismes bénéficiant de l'ALT dans le Nord-Pas-de-Calais

Type de logement	Nombre de places bénéficiant de l'ALT	Nombre de logements bénéficiant de l'ALT	Effectifs d'adultes présents	Effectifs de moins de 18 ans présents
Chambre individuelle (hors chambre d'hôtel)	258		223	12
Chambre aménagée pour couples et familles	208		96	51
Chambre partagée entre plusieurs adultes hors couples et familles (quatre lits au maximum)	70		81	0
Dortoir (au moins 5 lits)	5		4	2
Studio ou logements de type T1		205	235	27
Appartement ou maison de type T2		208	245	169
Appartement ou maison de type T3		108	232	267
Appartement ou maison de type T4 ou plus		145	148	211
Chambre d'hôtel	25		11	0
Ensemble	566	666	1 275	739

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

Davantage d'entrées que de sorties dans le dispositif en 2004

En 2004, 2 429 personnes sont entrées dans un logement bénéficiant de l'ALT dans le Nord-Pas-de-Calais, soit un taux de rotation (Définitions) de 121 % pour cette année-là. Cette valeur est relativement élevée : cela

signifie que les personnes ont en moyenne été accueillies pendant moins d'un an (même si rien n'indique que toutes sont arrivées en 2004).

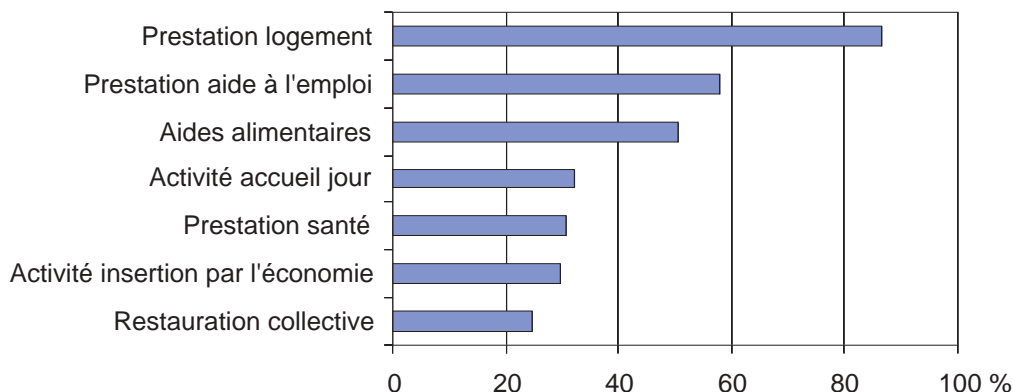
En 2004, 1 996 personnes ont quitté la chambre ou le logement ALT, ce qui est moins important que le nombre d'entrées dans le dispositif.

La plupart des organismes proposent une aide relative au logement

Un certain nombre d'organismes ALT proposent des services aux personnes qu'ils prennent en charge. 86 % peuvent ainsi leur fournir une aide relative au logement

et 58 % un appui par rapport à l'emploi. 51 % organisent une aide alimentaire de type "colis alimentaire". Entre un quart et un tiers des organismes proposent un ou plusieurs de ces services : accueil de jour, restauration collective, activité d'insertion par l'activité économique et prestation relative à la santé.

Part des organismes bénéficiant de l'ALT proposant certains services et prestations



Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

65 % des organismes bénéficiant de l'ALT déclarent ne pas accueillir en priorité un public particulier. Cependant, 42 % disent prendre en charge plus particulièrement des personnes sans domicile fixe, 28 % des jeunes et 23 % des personnes victimes de violences.

Source : Enquête Sociale 2004

En 2005, la Drass Nord-Pas-de-Calais a effectué une enquête auprès de l'ensemble des établissements et services en faveur des enfants, adultes et familles en difficulté sociale et auprès des organismes bénéficiant de l'aide au logement temporaire (ALT). Ils ont été interrogés sur leur activité durant l'année 2004.

Plusieurs volets composent le questionnaire : l'identification des structures, leur activité, le personnel employé, les personnes prises en charge en décembre 2004 (au 31 décembre dans les structures pour les enfants et adolescents et au 15 décembre dans les établissements pour les adultes et familles et pour les organismes ALT) et les personnes ayant quitté les structures au cours de l'année 2004.

Définitions

LES CATEGORIES D'ETABLISSEMENT

Etablissements pour enfants

Foyer de l'enfance : Il assure l'hébergement notamment d'urgence des enfants de l'aide sociale à l'enfance (ASE) de la zone géographique où il est implanté. Il est géré par le département ou tout à fait exceptionnellement par une association privée.

Lieu de vie : Il accueille des personnes en difficulté sociale et psychologique ayant besoin, transitoirement ou de façon durable, d'un lieu pour vivre au sein d'une collectivité où leur intimité est protégée.

Maison d'enfants à caractère social (MECS) : héritière des orphelinats, elle accueille les enfants et les adolescents dont les familles se trouvent en difficulté momentanée ou durable et ne peuvent assumer la charge et l'éducation de leurs enfants. Les jeunes sont confiés par le service de l'ASE, par le juge des enfants ou par la famille. La MECS fonctionne en internat complet ou en foyer ouvert (les enfants sont scolarisés ou reçoivent une formation professionnelle à l'extérieur).

Pouponnière à caractère social : elle a pour objet d'accueillir jour et nuit les enfants de moins de trois ans qui ne peuvent pas rester au sein de leur famille, en raison de certaines difficultés. On distingue les pouponnières à caractère social qui reçoivent des enfants dont l'état de santé ne nécessite pas de soins médicaux particuliers et les pouponnières à caractère sanitaire qui reçoivent des enfants dont l'état de santé exige des soins.

Village d'enfants : il a pour principe de reconstituer des familles stables autour de quelques « mères ». Celles-ci sont spécialement choisies et formées pour élever des enfants qui sont orphelins ou n'ont pas

d'attaches familiales étroites mais qui appartiennent à des fratries qu'il convient de ne pas dissocier. Il y a environ six à huit maisons de huit enfants par village. Les « mères » prennent un engagement pour toute la durée de l'éducation des enfants.

Etablissements pour adultes et familles

Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) : il accueille pour une durée limitée des personnes sans logement et sans ressources ou en difficulté sociale. Il leur propose, en plus de l'hébergement, une action socio-éducative générale ou spécialisée de réinsertion professionnelle. Cette aide peut prendre la forme d'une participation à la vie collective (ménage, repas...) ou d'un travail en atelier de production intégré.

Centre d'accueil mère-enfant : il accueille des femmes enceintes ou mères isolées en difficulté. La durée de la prise en charge est de 6 mois renouvelable (maximum 3 ans). L'hébergement au centre permet aux mères de bénéficier pendant leur séjour d'une formation professionnelle adaptée, de rechercher ou d'exercer un emploi.

Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) : il assure l'hébergement et un accompagnement social allégé des demandeurs d'asile pendant toute la durée de la procédure d'examen de leur demande de statut de réfugié, recours éventuel compris. En outre, il leur fournit une assistance dans leurs démarches auprès de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides et auprès de la commission des recours des réfugiés. Ces structures sont déchargées des missions d'insertion qui sont assurées par les centres provisoires d'hébergement (CPH). Dans le cas où une personne hébergée se voit reconnaître la qualité de réfugié, elle peut demander son admission en CPH.

Centre provisoire d'hébergement (CPH) : il assure l'hébergement provisoire et la préparation à l'insertion sociale et professionnelle des réfugiés et des demandeurs d'asile munis de visa long séjour, pour une période de six mois renouvelable.

Maison relais : elle propose un logement durable à des personnes ayant un faible niveau de ressources, qui se trouvent dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible pour le moment leur accès à un logement ordinaire. Elle doit s'adresser de manière privilégiée aux personnes qui ne relèvent ni de structures d'insertion de type CHRS, ni d'un logement autonome.

Hébergement financé par les grandes villes : certaines communes de plus de 100 000 habitants mettent à disposition des hébergements de type divers (foyers logements, résidences sociales...).

Organisme bénéficiant de l'ALT

Organisme bénéficiant de l'aide au logement temporaire (ALT) : il gère des dispositifs de logements bénéficiant de l'ALT, indépendamment des CHRS qui peuvent disposer de places financées au titre de cette même aide. Il s'agit d'une aide forfaitaire servie par les caisses d'allocations familiales et financée par la caisse nationale des allocations familiales. Elle est versée aux organismes logeant à titre temporaire des personnes défavorisées au sens de la Loi Besson.

Les associations ou les centres communaux d'action sociale, propriétaires ou non des logements, qui souhaitent bénéficier de cette aide doivent conclure une convention avec l'État et présenter des garanties en termes de capacités d'accueil, de gestion financière et d'accompagnement social.

AUTRES DEFINITIONS

Taux d'équipement : capacité installée multipliée par 1 000 et rapportée à la population concernée (les moins de 20 ans pour les établissements pour enfants et les 20-49 ans pour les établissements pour adultes et familles).

Taux d'occupation : effectif accueilli rapporté à la capacité multiplié par 100.

Taux de rotation : nombre d'entrées en 2004 rapporté au nombre de présents à la fin de l'année 2004 (au 31 décembre pour les établissements pour enfants et au 15 décembre pour les établissements pour adultes et familles et pour les organismes ALT).

Zone de proximité : correspond aux 15 zones d'emploi définies par l'INSEE. La zone de proximité est une zone géographique où la majeure partie de la population réside et travaille. Elle délimite l'aire d'influence des grands pôles d'emploi.

Sortie définitive : dans l'enquête ES 2004, une sortie est dite définitive si la place occupée par la personne n'a pas été conservée pour cette personne après son départ. Il est envisageable que, même après une sortie dite définitive d'un établissement, une personne soit réadmise ultérieurement dans cet établissement.



Annexe 1 : Tableaux départementaux pour les établissements pour enfants et adolescents

Nord

Pas-de-Calais

Données sur les établissements pour enfants et adolescents en difficulté en 2006 et au moment de l'enquête ES 2004 pour le Nord

Catégorie	Situation en 2006		Données issues de l'enquête ES 2004					
			Etablissements ayant répondu à l'enquête					
	Nombre d'établissements	%	Nombre d'établissements	%	Capacité installée	%	Effectif accueilli	%
Foyer de l'enfance	11	16	10	14	794	23	764	23
Lieu de vie	2	3	2	3	9	0	10	0
MECS	50	75	57	78	2 433	71	2 368	71
Pouponnière à caractère social	1	1	1	1	30	1	30	1
Village d'enfants	3	4	3	4	175	5	142	4
Total	67	100	73	100	3 441	100	3 314	100

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004, fines

Nombre d'enfants accueillis au 31 décembre 2004 dans les établissements du Nord par tranche d'âge

Catégorie	Moins de 5 ans	De 5 à 9 ans	De 10 à 14 ans	15 ans et plus	Ensemble	Âge moyen (ans)
Pouponnière à caractère social	29	ns	0	0	30	2
Foyer de l'enfance	109	128	204	286	727	12
Village d'enfants	27	43	44	28	142	10
MECS	66	379	666	1 257	2 368	14
Lieu de vie	ns	ns	ns	ns	10	13
Ensemble	233	552	917	1 575	3 277	13

ns : non significatif (effectif < à 5)

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

Nombre d'enfants accueillis au 31 décembre 2004 dans les établissements du Nord selon la mesure de la protection de l'enfance avant leur prise en charge

Type de mesure	Pouponnière à caractère social	Foyer de l'enfance	Village d'enfants	MECS	Lieu de vie	Ensemble
Mesures judiciaires	ns	252	107	728	5	1 091
Dont						
Placement à l'ASE par le juge des enfants	ns	245	101	687	5	1 039
Délégation de l'autorité parentale à l'ASE	0	5	0	18	0	23
Tutelle déferée à l'ASE	0	ns	ns	15	0	21
Retrait partiel de l'autorité parentale	0	0	0	8	0	8
Placement direct par le juge au sein d'un établissement	0	ns	0	64	0	65
Mesures administratives	0	19	ns	126	ns	151
Dont						
Accueil provisoire de mineurs	0	5	0	43	ns	52
Accueil provisoire de jeunes majeurs	0	12	0	62	0	74
Pupille de l'état	0	ns	ns	21	0	25
Mesures d'action éducatives	ns	120	30	766	ns	921
Dont						
AEMO	ns	115	30	691	ns	841
Action éducative à domicile	0	5	0	75	0	80
Autre mesure	0	16	ns	209	0	228
Aucune mesure	25	319	0	474	0	818
Non précisée	0	0	0	ns	0	ns
Ensemble	30	727	142	2 368	10	3 277

ns : non significatif (effectif < à 5)

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

Données sur les établissements pour enfants et adolescents en difficulté en 2006 et au moment de l'enquête ES 2004 pour le Pas-de-Calais

Catégorie	Situation en 2006		Données issues de l'enquête ES 2004					
			Établissements ayant répondu à l'enquête					
	Nombre d'établissements	%	Nombre d'établissements	%	Capacité installée	%	Effectif accueilli	%
Foyer de l'enfance	4	16	4	16	193	15	196	16
Lieu de vie	0	0	0	0	0	0	0	0
MECS	18	72	18	72	959	77	915	76
Pouponnière à caractère social	2	8	2	8	51	4	52	4
Village d'enfants	1	4	1	4	50	4	44	4
Total	25	100	25	100	1 253	100	1 207	100

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004, finess

Nombre d'enfants accueillis au 31 décembre 2004 dans les établissements du Pas-de-Calais par tranche d'âge

Catégorie	Moins de 5 ans	De 5 à 9 ans	De 10 à 14 ans	15 ans et plus	Ensemble	Âge moyen (ans)
Pouponnière à caractère social	46	6	0	0	52	3
Foyer de l'enfance	0	38	86	71	195	13
Village d'enfants	ns	12	20	8	44	11
MECS	29	173	348	404	954	13
Lieu de vie	0	0	0	0	0	0
Ensemble	79	229	454	483	1 245	13

ns : non significatif (effectif < à 5)

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

Nombre d'enfants accueillis au 31 décembre 2004 dans les établissements du Pas-de-Calais selon la mesure de la protection de l'enfance avant leur prise en charge

Type de mesure	Pouponnière à caractère social	Foyer de l'enfance	Village d'enfants	MECS	Lieu de vie	Ensemble
Mesures judiciaires	39	46	33	202	0	320
Dont						
Placement à l'ASE par le juge des enfants	39	46	25	190	0	300
Délégation de l'autorité parentale à l'ASE	0	0	8	10	0	18
Tutelle déferée à l'ASE	0	0	0	ns	0	ns
Retrait partiel de l'autorité parentale	0	0	0	ns	0	ns
Placement direct par le juge au sein d'un établissement	ns	0	0	15	0	16
Mesures administratives	6	ns	ns	18	0	28
Dont						
Accueil provisoire de mineurs	ns	ns	ns	12	0	16
Accueil provisoire de jeunes majeurs	0	0	0	ns	0	ns
Pupille de l'état	5	ns	0	ns	0	9
Mesures d'action éducatives	0	68	ns	330	0	400
Dont						
AEMO	0	64	ns	281	0	347
Action éducative à domicile	0	ns	0	49	0	53
Autre mesure	0	14	ns	41	0	59
Aucune mesure	6	65	ns	303	0	377
Non précisée	0	0	0	45	0	45
Ensemble	52	195	44	954	0	1 245

ns : non significatif (effectif < à 5)

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (au moins 3 ans) au 31 décembre 2004 dans les établissements du Nord selon leur scolarisation

La classe suivie	Pouponnière à caractère social	Foyer de l'enfance	Village d'enfants	MECS	Lieu de vie	Ensemble
Non scolarisé	5	103	ns	308	ns	421
Scolarisé	5	574	132	2 047	5	2 763
Ensemble	10	677	134	2 355	8	3 184

ns : non significatif (effectif < à 5)

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (au moins 3 ans) au 31 décembre 2004 dans les établissements du Nord selon le lieu où ils sont scolarisés

Lieu de scolarisation en décembre 2004	Pouponnière à caractère social	Foyer de l'enfance	Village d'enfants	MECS	Lieu de vie	Ensemble
Scolarisé dans l'établissement	0	9	0	405	0	414
Scolarisé dans un établissement public ou privé de l'éducation nationale	ns	536	129	1 541	ns	2 214
Scolarisé dans un établissement médico-social (IME, Institut de rééducation)	ns	15	ns	48	ns	67
Scolarisé dans un autre établissement social ou un établissement médical	0	ns	0	7	0	10
Scolarisation par correspondance avec soutien éducatif de la part de l'établissement	0	0	0	ns	0	ns
Autre lieu de scolarisation		9	ns	45	0	55
Non scolarisé	5	103	ns	308	ns	421
Non précisé	0	ns	0	0	0	ns
Ensemble	10	677	134	2 355	8	3 184

ns : non significatif (effectif < à 5)

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

Nombre d'enfants sortis au cours de l'année 2004 d'un établissement du Nord selon la durée de leur prise en charge

Durée de prise en charge	Pouponnière à caractère social	Foyer de l'enfance	Village d'enfant	MECS	Lieu de vie	Ensemble
Moins de 6 mois	10	532	ns	607	8	1 158
De 6 à 11 mois	ns	139	ns	394	ns	540
De 12 à 23 mois	9	166	5	432	ns	614
De 24 à 47 mois	ns	75	ns	344	0	424
De 48 à 95 mois	0	25	13	113	ns	152
96 mois et plus	0	ns	7	13	0	21
Ensemble	26	938	29	1 903	13	2 909

ns : non significatif (effectif < à 5)

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (au moins 3 ans) au 31 décembre 2004 dans les établissements du Pas-de-Calais selon leur scolarisation

La classe suivie	Pouponnière à caractère social	Foyer de l'enfance	Village d'enfants	MECS	Lieu de vie	Ensemble
Non scolarisé	ns	25	0	67	0	96
Scolarisé	19	170	43	881	0	1 113
Ensemble	23	195	43	948	0	1 209

ns : non significatif (effectif < à 5)

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

Nombre d'enfants en âge d'être scolarisés (au moins 3 ans) au 31 décembre 2004 dans les établissements du Pas-de-Calais selon le lieu où ils sont scolarisés

Lieu de scolarisation en décembre 2004	Pouponnière à caractère social	Foyer de l'enfance	Village d'enfants	MECS	Lieu de vie	Ensemble
Scolarisé dans l'établissement	0	ns	0	98	0	101
Scolarisé dans un établissement public ou privé de l'éducation nationale	19	156	42	744	0	961
Scolarisé dans un établissement médico-social (IME, Institut de rééducation)	0	9	ns	32	0	42
Scolarisé dans un autre établissement social ou un établissement médical	0	0	0	ns	0	ns
Scolarisation par correspondance avec soutien éducatif de la part de l'établissement	0	0	0	0	0	0
Autre lieu de scolarisation	0	ns	0	5	0	7
Non scolarisé	ns	25	0	67	0	96
Non précisé	0	0	0	ns	0	ns
Ensemble	23	195	43	948	0	1 209

ns : non significatif (effectif < à 5)

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

Nombre d'enfants sortis au cours de l'année 2004 d'un établissement du Pas-de-Calais selon la durée de leur prise en charge

Durée de prise en charge	Pouponnière à caractère social	Foyer de l'enfance	Village d'enfant	MECS	Lieu de vie	Ensemble
Moins de 6 mois	38	154	ns	357	0	550
De 6 à 11 mois	13	32	0	109	0	154
De 12 à 23 mois	21	48	6	122	0	197
De 24 à 47 mois	ns	26	ns	127	0	159
De 48 à 95 mois	0	6	5	58	0	69
96 mois et plus	0	0	ns	ns	0	ns
Ensemble	76	266	15	776	0	1 133

ns : non significatif (effectif < à 5)

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

Nombre d'enfants sortis au cours de l'année 2004 d'un établissement du Nord selon leur hébergement après la sortie

	Pouponnière à caractère social	Foyer de l'enfance	Village d'enfants	MECS	Lieu de vie	Ensemble
Chez les parents, le tuteur ou un autre membre de la famille	14	258	10	851	ns	1 134
Dans un établissement social	ns	286	12	411	5	717
Dans un établissement médico-social	0	9	0	22	ns	32
Dans un établissement de santé	0	6	ns	16	ns	26
Chez une assistante maternelle agréée à titre permanent	9	150	0	132	ns	294
Logement autonome	0	22	ns	231	0	255
Autre mode d'hébergement	0	28	3	95	0	126
Inconnu ou décès	0	179	0	145	ns	325
Ensemble	26	938	29	1 903	13	2 909

ns : non significatif (effectif < à 5)

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

Nombre d'enfants sortis au cours de l'année 2004 d'un établissement du Nord selon la mesure de la protection de l'enfance après leur sortie

Type de mesure	Pouponnière à caractère social	Foyer de l'enfance	Village d'enfants	MECS	Lieu de vie	Ensemble
Mesures judiciaires	12	478	10	511	11	1 022
Dont						
Placement à l'ASE par le juge des enfants	12	475	10	476	10	983
Délégation de l'autorité parentale à l'ASE	0	0	0	17	ns	18
Tutelle déferée à l'ASE	0	ns	0	5	0	8
Retrait partiel de l'autorité parentale	0	0	0	13	0	13
Placement direct par le juge au sein d'un établissement	0	11	0	61	0	72
Mesures administratives	0	30	ns	101	0	133
Dont						
Accueil provisoire de mineurs	0	ns	0	21	0	22
Accueil provisoire de jeunes majeurs	0	28	ns	75	0	105
Pupille de l'état	0	ns	0	5	0	6
Mesures d'action éducatives	9	69	0	242	ns	332
Dont						
AEMO	9	64	10	223	ns	308
Action éducative à domicile	0	5	0	19	0	24
Autre mesure	ns	18	5	177	0	201
Aucune mesure	ns	331	ns	758	0	1 095
Non précisée	0	ns	0	53	0	54
Ensemble	26	938	29	1 903	13	2 909

ns : non significatif (effectif < à 5)

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

Nombre d'enfants sortis au cours de l'année 2004 d'un établissement du Pas-de-Calais selon leur hébergement après la sortie

	Pouponnière à caractère social	Foyer de l'enfance	Village d'enfants	MECS	Lieu de vie	Ensemble
Chez les parents, le tuteur ou un autre membre de la famille	34	76	7	310	0	427
Dans un établissement social	ns	51	5	111	0	170
Dans un établissement médico-social	0	ns	0	6	0	8
Dans un établissement de santé	0	ns	0	ns	0	6
Chez une assistante maternelle agréée à titre permanent	37	36	ns	70	0	144
Logement autonome	0	6	ns	47	0	55
Autre mode d'hébergement	ns	14	0	23	0	39
Inconnu ou décès	0	78	0	206	0	284
Ensemble	76	266	15	776	0	1 133

ns : non significatif (effectif < à 5)

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

Nombre d'enfants sortis au cours de l'année 2004 d'un établissement du Pas-de-Calais selon la mesure de la protection de l'enfance après leur sortie

Type de mesure	Pouponnière à caractère social	Foyer de l'enfance	Village d'enfants	MECS	Lieu de vie	Ensemble
Mesures judiciaires	42	100	6	205	0	353
Dont						
Placement à l'ASE par le juge des enfants	42	98	5	203	0	348
Délégation de l'autorité parentale à l'ASE	0	ns	ns	ns	0	5
Tutelle déferée à l'ASE	0	0	0	0	0	0
Retrait partiel de l'autorité parentale	0	0	0	0	0	0
Placement direct par le juge au sein d'un établissement	0	ns	0	20	0	24
Mesures administratives	0	ns	ns	16	0	19
Dont						
Accueil provisoire de mineurs	0	ns	0	7	0	9
Accueil provisoire de jeunes majeurs	0	0	ns	ns	0	ns
Pupille de l'état	0	0	0	6	0	6
Mesures d'action éducatives	9	34	0	123	0	166
Dont						
AEMO	8	34	0	117	0	159
Action éducative à domicile	ns	0	0	6	0	7
Autre mesure	16	52	8	93	0	169
Aucune mesure	9	74	0	319	0	402
Non précisée	0	0	0	0	0	0
Ensemble	76	266	15	776	0	1 133

ns : non significatif (effectif < à 5)

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004



**Annexe 2 : Tableaux départementaux
pour les établissements
pour adultes et familles**

Nord

Pas-de-Calais

Données sur les établissements pour adultes et familles en difficulté en 2006 et au moment de l'enquête ES 2004 pour le Nord

Catégorie	Situation en 2006		Données issues de l'enquête ES 2004							
	Nombre d'établissements	Nombre d'établissements	Etablissements ayant répondu à l'enquête							
			%	Capacité installée	%	Effectif accueilli	%	Nombre de places en hébergement d'urgence	%	
CHRS	44	40	63	1 649	71	1 526	69	45	58	
CADA	7	4	6	160	7	159	7	0	0	
CPH	1	1	2	42	2	43	2	0	0	
Maison relais	*	4	6	46	2	40	2	0	0	
HGV	*	4	6	46	2	46	2	23	29	
Autre centre d'accueil	4	3	5	114	5	100	5	10	13	
Centre d'accueil mère-enfant	10	8	13	255	11	298	13	0	0	
Ensemble	*	64	100	2 312	100	2 212	100	78	100	

*Note : les données pour les HGV et les maisons relais ne sont pas disponibles dans Finess
Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Finess, Enquête ES 2004

Nombre d'établissements du Nord au 15 décembre 2004 déclarant accueillir en priorité certains publics

	CHRS	CADA	CPH	Maison relais	Autre centre d'accueil	Centre d'accueil mère-enfant	Ensemble
Toute personne en difficulté	21	0	0	2	1	0	24
Sortants de prison et personnes relevant de mesures judiciaires	4	0	0	1	1	1	7
Personnes confrontées à l'alcoolisme, aux toxicomanies ou à d'autres dépendances	9	0	0	2	0	1	12
Personnes sortants d'établissement psychiatrique ou ayant des troubles du comportement	5	0	0	1	1	1	8
Victimes de violences	8	0	0	0	0	5	13
Sans domicile	17	0	0	2	1	1	21
Jeunes	6	0	0	0	1	0	7
Réfugiés	0	1	1	0	0	0	2
Demandeurs d'asile	1	4	0	0	0	0	5
Femmes enceintes ou mères isolées de moins de 3 ans	3	0	0	0	0	8	11
Ensemble*	36	4	1	4	3	8	56

* Correspond au nombre d'établissements ayant répondu à cette question.
Note : les établissements pouvaient déclarer accueillir en priorité plusieurs types de public et peuvent donc être comptabilisés deux fois dans ce tableau
Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

Nombre d'établissements du Nord au 15 décembre 2004 selon la possibilité d'héberger des personnes dans certaines situations familiales

	CHRS	CADA	CPH	Maison relais	Autre centre d'accueil	Centre d'accueil mère-enfant	Ensemble
Peut accueillir des familles	21	4	1	1	0	4	31
N'accueille que des hommes seuls	11	0	0	1	2	0	14
N'accueille que des femmes seules	3	0	0	0	0	3	6
Autre	3	0	0	2	1	0	6
Ensemble*	38	4	1	4	3	7	57

* Correspond au nombre d'établissements ayant répondu à cette question.
Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

Données sur les établissements pour adultes et familles en difficulté en 2006 et au moment de l'enquête ES 2004 pour le Pas-de-Calais

Catégorie	Situation en 2006		Données issues de l'enquête ES 2004							
	Nombre d'établissements	Nombre d'établissements	Etablissements ayant répondu à l'enquête							
			%	Capacité installée	%	Effectif accueilli	%	Nombre de places en hébergement d'urgence	%	
CHRS	21	17	71	581	81	513	81	10	8	
CADA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
CPH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Maison relais	*	1	4	9	1	9	1	0	0	
HGV	*	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autre centre d'accueil	6	5	21	116	16	95	15	111	92	
Centre d'accueil mère-enfant	1	1	4	7	1	13	2	0	0	
Ensemble	*	24	100	713	100	630	100	121	100	

*Note : les données pour les HGV et les maisons relais ne sont pas disponibles dans Finess
Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Finess, Enquête ES 2004

Nombre d'établissements du Pas-de-Calais au 15 décembre 2004 déclarant accueillir en priorité certains publics

	CHRS	Maison relais	Autre centre d'accueil	Centre d'accueil mère-enfant	Ensemble
Toute personne en difficulté	10	1	5	0	16
Sortants de prison et personnes relevant de mesures judiciaires	1	0	1	0	2
Personnes confrontées à l'alcoolisme, aux toxicomanies ou à d'autres dépendances	3	0	2	0	5
Personnes sortants d'établissement psychiatrique ou ayant des troubles du comportement	1	0	0	0	1
Victimes de violences	6	0	0	0	6
Sans domicile	9	1	4	0	14
Jeunes	6	0	0	1	7
Réfugiés	1	0	0	0	1
Demandeurs d'asile	0	0	0	0	0
Femmes enceintes ou mères isolées de moins de 3 ans	3	0	0	1	4
Ensemble*	15	1	5	1	22

* Correspond au nombre d'établissements ayant répondu à cette question.

Note : les établissements pouvaient déclarer accueillir en priorité plusieurs types de public et peuvent donc être comptabilisés deux fois dans ce tableau.
Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

Nombre d'établissements du Pas-de-Calais au 15 décembre 2004 selon la possibilité d'héberger des personnes dans certaines situations familiales

	CHRS	Maison relais	Autre centre d'accueil	Centre d'accueil mère-enfant	Ensemble
Peut accueillir des familles	10	0	1	0	11
N'accueille que des hommes	6	1	2	0	9
N'accueille que des femmes	1	0	0	1	2
Autre	0	0	2	0	2
Ensemble*	17	1	5	1	24

* Correspond au nombre d'établissements ayant répondu à cette question.

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

Nombre de personnes accueillies dans les établissements du Nord au 15 décembre 2004 selon leur âge

	CHRS	CADA	CPH	Maison relais	Autre centre d'accueil	Centre d'accueil mère-enfant	Ensemble
Moins de 10 ans	343	54	14	5	0	150	566
De 10 à 17 ans	122	27	12	0	0	8	169
Ensemble des mineurs	465	81	26	5	0	158	735
De 18 à 29 ans	353	28	5	5	11	115	517
De 30 à 39 ans	268	31	8	5	11	21	344
De 40 à 49 ans	244	17	ns	15	29	ns	313
50 ans et plus	126	ns	0	10	49	0	187
Ensemble des adultes	991	78	17	35	100	140	1 361
Ensemble	1 456	159	43	40	100	298	2 096

ns : non significatif (effectif < à 5)

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

Nombre d'adultes accueillis dans les établissements du Nord au 15 décembre 2004 selon la forme actuelle de leur hébergement

	CHRS	CADA	CPH	Maison relais	Autre centre d'accueil	Centre d'accueil mère-enfant	Ensemble
En chambre individuelle	138	0	0	5	0	19	162
En chambre aménagée pour couples ou familles	68	60	0	0	ns	20	149
En chambre partagée entre plusieurs adultes hors couples et familles (quatre lits au maximum)	410	0	0	0	29	0	439
En dortoir (salle commune contenant au moins 5 lits)	56	0	0	0	0	0	56
En studio ou en logement de type T1	87	0	0	27	9	82	205
En appartement ou maison de type T2	94	0	5	0	0	17	116
En appartement ou maison de type T3	100	11	7	ns	0	ns	123
En appartement ou maison de type T4 ou plus	32	7	5	0	0	0	44
En chambre d'hôtel	ns	0	0	0	0	0	ns
Autre	ns	0	0	0	61	0	63
Ensemble	991	78	17	35	100	140	1 361

ns : non significatif (effectif < à 5)

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

Nombre d'adultes accueillis dans les établissements du Nord au 15 décembre 2004 selon leur type d'activité

	CHRS	CADA	CPH	Maison relais	Autre centre d'accueil	Centre d'accueil mère-enfant	Ensemble
Salarié sous contrat non aidé à durée déterminée ou indéterminée ou travaille à son compte	111	0	ns	ns	0	6	124
Salarié sous contrat aidé	62	ns	0	5	0	ns	70
A une activité d'insertion par l'activité économique ou d'adaptation à la vie active ou suit un stage de formation	81	ns	ns	ns	ns	15	103
Chômeur inscrit ou non à l'ANPE	440	7	9	5	26	18	505
Dans l'impossibilité administrative ou médicale d'exercer une activité professionnelle	125	58	0	11	9	8	211
Autres situations	117	10	ns	8	6	92	237
Activité inconnue	55	0	0	0	56	0	111
Ensemble	991	78	17	35	100	140	1 361

ns : non significatif (effectif < à 5)

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

Nombre de personnes accueillies dans les établissements du Pas-de-Calais au 15 décembre 2004 selon leur âge

	CHRS	Maison relais	Centre d'accueil mère-enfant	Ensemble
Moins de 10 ans	114	0	6	120
De 10 à 17 ans	43	0	ns	47
Ensemble des mineurs	157	0	10	167
De 18 à 29 ans	210	ns	ns	214
De 30 à 39 ans	65	0	0	65
De 40 à 49 ans	53	ns	0	54
50 ans et plus	19	7	0	26
Ensemble des adultes	347	9	ns	359
Ensemble	504	9	13	526

ns : non significatif (effectif < à 5)

Note : le seul établissement du Pas-de-Calais de la catégorie "autre centre d'accueil" n'a pas décrit sa clientèle

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

Nombre d'adultes accueillis dans les établissements du Pas-de-Calais au 15 décembre 2004 selon la forme actuelle de leur hébergement

	CHRS	Maison relais	Centre d'accueil mère-enfant	Ensemble
En chambre individuelle	101	9	ns	113
En chambre aménagée pour couples ou familles	36	0	0	36
En chambre partagée entre plusieurs adultes hors couples et familles (quatre lits au maximum)	96	0	0	96
En dortoir (salle commune contenant au moins 5 lits)	0	0	0	0
En studio ou en logement de type T1	33	0	0	33
En appartement ou maison de type T2	31	0	0	31
En appartement ou maison de type T3	29	0	0	29
En appartement ou maison de type T4 ou plus	21	0	0	21
En chambre d'hôtel	0	0	0	0
Autre	0	0	0	0
Ensemble	347	9	ns	359

ns : non significatif (effectif < à 5)

Note : le seul établissement du Pas-de-Calais de la catégorie "autre centre d'accueil" n'a pas décrit sa clientèle

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

Nombre d'adultes accueillis dans les établissements du Pas-de-Calais au 15 décembre 2004 selon leur type d'activité

	CHRS	Maison relais	Centre d'accueil mère-enfant	Ensemble
Salarié sous contrat non aidé à durée déterminée ou indéterminée ou travaille à son compte	25	0	0	25
Salarié sous contrat aidé	11	0	0	11
A une activité d'insertion par l'activité économique ou d'adaptation à la vie active ou suit un stage de formation	98	0	ns	99
Chômeur inscrit ou non à l'ANPE	129	7	0	136
Dans l'impossibilité administrative ou médicale d'exercer une activité professionnelle	18	ns	0	20
Autres situations	63	0	ns	65
Activité inconnue	ns	0	0	ns
Ensemble	347	9	ns	359

ns : non significatif (effectif < à 5)

Note : le seul établissement du Pas-de-Calais de la catégorie "autre centre d'accueil" n'a pas décrit sa clientèle

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

Nombre d'adultes sortis des établissements du Nord en 2004 selon la durée de leur prise en charge

	CHRS	CADA	CPH	Maison relais	Autre centre d'accueil	Centre d'accueil mère-enfant	Ensemble
Moins d'un mois	232	0	0	0	72	44	348
De 1 à 2 mois	408	0	0	ns	71	65	545
De 3 à 5 mois	292	0	0	ns	20	43	356
De 6 à 11 mois	305	ns	ns	ns	9	44	366
De 12 à 23 mois	218	14	6	0	ns	34	274
24 mois ou plus	82	14	10	ns	0	9	116
Ensemble*	1 537	31	20	ns	174	239	2 005

* correspond à l'ensemble des personnes pour qui l'information est connue

ns : non significatif (effectif < à 5)

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

Nombre d'adultes sortis des établissements du Nord en 2004 selon le type d'hébergement à la sortie

	CHRS	CADA	CPH	Maison relais	Autre centre d'accueil	Centre d'accueil mère-enfant	Ensemble
Locataire, propriétaire ou accédant à la propriété	482	8	20	ns	ns	66	581
Locataire d'un logement conventionné ALT	41	0	0	0	ns	ns	47
Logé gratuitement ou hébergé par un proche	289	0	0	ns	0	85	375
Etablissement d'hébergement à caractère social	148	21	0	0	10	43	222
Autre établissement (de santé, pour personnes âgées, pénitenciaire,...)	101	0	0	0	ns	5	110
Hébergement de fortune, mobile, sans abri	33	0	0	ns	0	ns	38
Destination non précisée ou inconnue	437	ns	0	0	152	33	624
Ensemble*	1 531	31	20	ns	172	239	1 997

ns : non significatif (effectif < à 5)

* correspond à l'ensemble des personnes pour qui l'information est connue (hors décès)

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

Nombre d'adultes sortis des établissements du Pas-de-Calais en 2004 selon la durée de leur prise en charge

	CHRS	Maison relais	Centre d'accueil mère-enfant	Ensemble
Moins d'un mois	105	0	0	105
De 1 à 2 mois	218	0	ns	219
De 3 à 5 mois	148	ns	0	149
De 6 à 11 mois	127	0	ns	129
De 12 à 23 mois	60	0	ns	63
24 mois ou plus	17	ns	ns	19
Ensemble*	675	ns	7	684

* correspond à l'ensemble des personnes pour qui l'information est connue

ns : non significatif (effectif < à 5)

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

Nombre d'adultes sortis des établissements du Pas-de-Calais en 2004 selon le type d'hébergement à la sortie

	CHRS	Maison relais	Centre d'accueil mère-enfant	Ensemble
Locataire, propriétaire ou accédant à la propriété	193	0	5	198
Locataire d'un logement conventionné ALT	24	0	0	24
Logé gratuitement ou hébergé par un proche	181	ns	ns	184
Etablissement d'hébergement à caractère social	32	0	0	32
Autre établissement (de santé, pour personnes âgées, pénitenciaire,...)	35	ns	0	36
Hébergement de fortune, mobile, sans abri	11	0	0	11
Destination non précisée ou inconnue	198	0	0	198
Ensemble*	674	ns	7	683

* correspond à l'ensemble des personnes pour qui l'information est connue (hors décès)

ns : non significatif (effectif < à 5)

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004



Annexe 3 : **Tableaux départementaux pour** **les organismes bénéficiant de l'ALT**

Nord

Pas-de-Calais

Nombre de places, de logements et de personnes accueillies au 15 décembre 2004 dans les organismes du Nord bénéficiant de l'ALT

Type de logement	Nombre de places bénéficiant de l'ALT	Nombre de logements bénéficiant de l'ALT	Effectifs d'adultes présents	Effectifs de moins de 18 ans présents
Chambre individuelle (hors chambre d'hôtel)	197		160	12
Chambre aménagée pour couples et familles	198		78	45
Chambre partagée entre plusieurs adultes hors couples et familles (quatre lits au maximum)	68		81	0
Dortoir (au moins 5 lits)	5		4	0
Studio ou logements de type T1		134	170	24
Appartement ou maison de type T2		161	178	137
Appartement ou maison de type T3		75	168	206
Appartement ou maison de type T4 ou plus		129	122	185
Chambre d'hôtel	24		10	0
Ensemble	492	499	971	609

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

Répartition des organismes du Nord bénéficiant de l'ALT en 2004 selon leur statut

	Statut associatif	Dépendant d'un Centre communal d'action sociale	Ensemble
Nombre d'organismes	46	6	52

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

Nombre d'organismes du Nord bénéficiant de l'ALT et proposant un hébergement d'urgence et nombre de places correspondant à ce type d'accueil

Nombre total d'organismes	Nombre d'organismes proposant un hébergement d'urgence	Nombre de places en hébergement d'urgence
52	29	640

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

Nombre de places, de logements et de personnes accueillies au 15 décembre 2004 dans les organismes du Pas-de-Calais bénéficiant de l'ALT

Type de logement	Nombre de places bénéficiant de l'ALT	Nombre de logements bénéficiant de l'ALT	Effectifs d'adultes présents	Effectifs de moins de 18 ans présents
Chambre individuelle (hors chambre d'hôtel)	61		63	0
Chambre aménagée pour couples et familles	10		18	6
Chambre partagée entre plusieurs adultes hors couples et familles (quatre lits au maximum)	2		0	0
Dortoir (au moins 5 lits)	0		0	2
Studio ou logements de type T1		71	65	3
Appartement ou maison de type T2		47	67	32
Appartement ou maison de type T3		33	64	61
Appartement ou maison de type T4 ou plus		16	26	26
Chambre d'hôtel	1		1	0
Ensemble	74	167	304	130

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

Répartition des organismes du Pas-de-Calais bénéficiant de l'ALT en 2004 selon leur statut

	Statut associatif	Dépendant d'un Centre communal d'action sociale	Ensemble
Nombre d'organismes	25	3	28

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004

Nombre d'organismes du Pas-de-Calais bénéficiant de l'ALT et proposant un hébergement d'urgence et nombre de places correspondant à ce type d'accueil

Nombre total d'organismes	Nombre d'organismes proposant un hébergement d'urgence	Nombre de places en hébergement d'urgence
29	5	461

Source : Drass Nord-Pas-de-Calais - Enquête ES 2004



*Directeur de publication : Jean-Claude Westermann
Chargée de communication : Martine Deneu*

*Cette étude a été réalisée par le Services Etudes et Statistiques, responsable René Dang
Ont participé à son élaboration : Anne Bugeaud, Christophe Thomas-Dargent,
Jeanne-Marie Miglionetti et Hélène Chesnel
La coordination et la rédaction en chef ont été assurées par Hélène Chesnel*

Conception graphique : Elisabeth de Gouy - Impression : Imprimerie Monsoise



**DIRECTION RÉGIONALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
DU NORD-PAS-DE-CALAIS**

Service Études et Statistiques
62, boulevard de Belfort
BP 605
59024 Lille Cedex

Tél. : 03 20 62 67 29 - Fax : 03 20 62 67 89
E.mail : dr59-etudes-et-statistiques@sante.gouv.fr
Site internet : <http://nord-pas-de-calais.sante.gouv.fr>